

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Safar 1448
24 Juillet 2026

N° 90

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2379
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2379
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2388
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2394
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2394
Avis aux créanciers.....	2400
Convocations	
Sociétés anonymes	2404
Sociétés à responsabilité limitée	2407
Autres sociétés	2407
Divers	
Avis au public.....	2408
Bilans et Comptes Financiers	
Société El Bouniane	2409

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

Réf : 2026/ر / 257

Date : 16/07/2026

Raison sociale de la société communautaire : Société Communautaire Locale "El Imtiyaz" (الشركة الأهلية المحلية الامتياز)

Catégorie de la société : Locale (محلية)

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000.00 DT

Adresse fixée pour le siège social de la société : Route de Kebili, El Blidat (طريق قبلي البلديات)

Objet social de la société : Services agricoles (خدمات فلاحية)

Durée fixée pour la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 10/03/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 50

Valeur nominale des parts : 100.00 DT

Etablissement bancaire (Direction régionale Institution) : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Kebili

Délai ouvert pour la souscription : Du 25/07/2026 au 25/08/2026

Avantages octroyés tels que stipulés dans les statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux AG et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme (عبر المنصة)

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Constitutive : Selon le texte de la convocation (حسب نص الدعوة)

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et Prénom :

Mohsen Mohamed : Délégation Kebili Sud, Gouvernorat Kebili, Adresse El Blidat

Faouzi El Mehdhaoui : Délégation Kebili Sud, Gouvernorat Kebili, Adresse El Blidat

Amine Mâali : Délégation Kebili Sud, Gouvernorat Kebili, Adresse El Blidat.

"Cet avis est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et dans deux journaux quotidiens, dont l'un est en langue arabe».

Date de publication : 16/07/2026

2026R02236SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Homologation de résolutions de l'AGO

LA MEDITERRANEENNE DE SANTE

SA au capital de 9.580.000 Dinars

Siège social : 37, Avenue Habib Bourguiba 2036 La Soukra - Ariana

IU RNE : 1306390P

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les exercices clos au 31/12/2024 et 31/12/2025 en date du 22/06/2026, enregistré à la Recette des Finances de l'Ariana, le 13/07/2026, sous le n°26705997 quittance n°M076232, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 20/07/2026, il a été décidé ce qui suit :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2024

2. Approbation des rapports du conseil d'Administration des exercices 2024 et 2025

3. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2024 et 2025

4. Approbation des conventions réglementées au titre des exercices 2024 et 2025

5. Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025

6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion des exercices 2024 et 2025

7. Fixation des jetons de présence pour les exercices 2024 et 2025 à 3.000DT nets d'impôts

8. Renouvellement les mandats des membres du conseil d'administration suivants pour les exercices 2026-2027-2028.

M. Ghazi JEBALI

M. Riadh JAIDANE

M. Moez NCIBI

M. Elyes KHROUF

M. Slim BEDDA

M. Mohamed Neji FEKIH, M. Nizar BAHRI

BH EQUITY

SICAR INVEST

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028

9. Renouvellement mandat du cabinet BDO TUNISIE inscrit au RNE sous l'identifiant Unique 0024259F en qualité de Commissaire aux Comptes, devant certifier les états financiers individuels pour les trois exercices 2026- 2027- 2028. Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

10. L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal ou son mandataire pour accomplir toutes les formalités de publicité légale du présent procès-verbal.

2026R02224SANB2

NOTICE

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation du capital social en numéraire

SOCIETE ZITOUNA TAMKEEN-I.M.F

Société anonyme

Au capital de 40.000.000 Dinars divisé en 40.000.000 actions de Un dinars chacune

Siège social : Immeuble Zitouna Tamkeen, zone industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie.

Matricule Fiscal : 1432352G/P/M/000

ID RNE : 1432352G

- La société est une institution de microfinance selon les mécanismes et modalités des finances islamiques conformément au Décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire détenant au moins cinq actions a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales ordinaires sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales extraordinaires sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

- Répartition des résultats :

*Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

*Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

- En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires

- Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Juin 2026 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau TUNIS en date du 08/07/2026 sous le n° 26702344 et quittance n° M005713, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 21 juillet 2026 sous le n°202671289, il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de douze millions dinars (12.000.000 DT) pour le porter de quarante millions dinars (40.000.000 DT) à cinquante-deux millions dinars (52.000.000 DT) et ce, avec suppression partielle du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 15 des statuts.

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de douze millions (12 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un dinar (1,000 DT) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération devra être effectuée intégralement à la date de la souscription.

- Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital social.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à la Banque Zitouna agence Siège au Kram au compte indisponible n°25000000000164130311 ouvert au nom de la société Zitouna Tamkeen.

- Le dernier délai de souscription est fixé quinze (15) jours après la publication de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Les bulletins de souscription doivent être déposés en original, au siège social de la société Zitouna Tamkeen.

2026R02233SANB2

Société Tout Transport

N° CNSS : 121256/06

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0042153Y

Code fiscal : 042153/Y/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le lundi 27 avril 2026, 11 H au bureau de la société à midoun Djerba enregistré à la recette des finances de Médenine le 22 Juin 2026 sous le n°26803742 quittance n°M062206 dont un exemplaire a été déposé au greffe du Centre National du Registre des Entreprises de Médenine le 07/07/2026 sous le n° 2026108257, il a été pris la résolution suivante à l'unanimité :

Faisant suite à la délibération de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 avril 2026 au cours de laquelle le mandat d'administrateur de Monsieur Romdhane RAHLI a été renouvelé le Conseil unanime décide de lui renouveler les fonctions en tant que Président Directeur Général et lui donne les pouvoirs nécessaires pour diriger la société.

2026R02253SANB2

NOTICE D'INFORMATION

PARETEC

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 7.500.000 DINARS

7, Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - TUNIS

Identifiant Unique : 1092976R

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30

juin 2026, dont le procès-verbal a été enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau de Tunis, le 9 juillet 2026, sous le n° 26502369, quittance n°M005750, dont un projet a été déposé auprès du Centre National du Registre des Entreprises le 21 juillet 2026 sous le n°14250, et ayant donné lieu à la délivrance du certificat de projet d'augmentation de capital n°202672805, il a été décidé d'augmenter, en numéraire, le capital social de la Société, pour le porter de 7 500 000 dinars à 10 000 000 de dinars.

Dénomination : Société PARETEC.

Forme juridique : société anonyme.

Capital avant augmentation : 7.500.000,000 DT.

Siège social 7, Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - TUNIS.

Durée : 99 ans.

Objet social :

La société a pour objet la vente et le service après-vente de machines, engins et matériels de transport.

Emission et création de 25.000 actions nouvelles de 100 dinars chacune.

Souscription en numéraire au prix de 100 dinars l'action.

Libération de la totalité du montant nominal à la souscription.

Jouissance à compter du premier janvier 2026.

La souscription est réservée aux anciens actionnaires à titre irréductible à raison d'une action nouvelles pour deux actions anciennes.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours commençant à partir de la parution de la présente notice.

La souscription sera clôturée dès réalisation définitive de l'augmentation du capital et sans préavis.

Les fonds seront déposés par les souscripteurs auprès de Amen Bank - Agence Mohamed V compte indisponible N°07 807 0081340605899 93. Les bulletins de souscriptions seront déposés auprès du siège social de la société.

Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des Statuts au profit de toute personne.

Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

2026R02258SANB2

Notice légale

SOCIETE OFFICE PLAST SA

Société Anonyme au capital de 14 662 164 dinars divisé en 14 662 164 actions de valeur nominale 1 DT entièrement libérées

Siège social : Z.I 2 Medjez El Beb – B.P 156 – 9070 Béja

Identifiant Unique : 947962 F

Tél : +216 78 564 155 / Fax : +216 78 564 185

Site web : <https://www.office-plast.com>

NOTICE LEGALE RELATIVE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE OFFICE PLAST SA

Nombre d'actions à émettre :

- 3 665 541 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 1,640 Dinar

- 3 665 541 actions nouvelles à attribuer gratuitement

1- Renseignements à caractère général concernant la société :

1.1 Dénomination et siège social : « SOCIETE OFFICE PLAST SA » - Z.I 2 Medjez El Beb – B.P 156 – 9070 Béja - Tél : +216 78 564 155 / Fax : +216 78 564 185

1.2 Forme juridique et législation particulière : La société Office Plast SA est une société anonyme régie par le Code des Sociétés Commerciales et le Code d'incitations aux investissements.

1.3 Date de constitution et Durée : La société Office Plast SA a été fondée en 2006 par son actuel Directeur Général, M. Yassine ABID, en partenariat avec des industriels Français de renom. La durée de la société est de 99 ans.

1.4 Objet social :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en Tunisie ou à l'étranger :

Objet Principal :

La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

Objet secondaire :

- La fabrication de tous produits de papeterie ;
- La fabrication de fournitures bureautique et scolaires par toute matière autorisée par la loi.

Particulièrement, la participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce, terrains ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

1.5 Identifiant Unique : 0947962 F

1.6 Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

1.7- Nationalité : Tunisienne.

1.8 Capital Social : Le capital s'élève à 14 662 164 dinars, divisé en 14 662 164 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

1.9 Régime fiscal : Droit commun

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Au siège social de la société situé à la Zone Industrielle N°2, Medjez El Bab - 9070 Béja

1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

M.Yacine ABID

Directeur Général de la « Société Office Plast SA »

Adresse:ZI2 Medjez Elbab 9070 Beja Tunisie

Tél :+216 22 92 54 71

Fax :+216 78 564 185

E-mail : abid.y@officeplast.com

2- Administration et contrôle :

2-1 Membres du Conseil d'Administration:

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M.Mourad MATMATI (1)*	Président	Lui-même	2024-2026	Tunis
M.Yassine ABID (1)	Membre	Lui-même	2024-2026	Tunis
ATD SICAR (1)	Membre	M. Walid MATHLOUTHI	2024-2026	Tunis
ATD SICAR (1)	Membre	Mme Yosr MESSADI	2024-2026	Tunis
MAXULA GESTION (1)	Membre	Mme Salwa KHALDI	2024-2026	Tunis
MAXULA CAPITAL (1)	Membre	Mme Myriam BEN OSMAN	2024-2026	Tunis
Madame Myriam CHEBIL (1)	Membre	Elle-même	2024-2026	Tunis
M.Seifeddine BEJAOUI (1)	Membre	Lui-même	2024-2026	Tunis

*Décision du Conseil d'administration du 24/06/2024

(1)L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2024 a nommé ces administrateurs pour une période de 3 exercices expirant lors de l'AGO statuant sur l'exercice 2026

2-2 Membres des organes de direction :

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Yassine ABID*	Directeur Général	Nommé le 24/06/2024 pour la durée de son mandat d'administrateur (2024-2026)	Tunis
M. Anis ZOUAOUI**	Directeur Général Adjoint	Nommé le 18/06/2025 pour une période de deux exercices expirant lors de l'AGO statuant sur l'exercice 2026	Tunis

*Décision du Conseil d'administration du 24/06/2024

**Décision du Conseil d'administration du 18/06/2025

2-3 Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
UNIVERS AUDIT Sarl représentée par Monsieur Ilyes MAATKI société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	App. A22 Imm. Prima A Res. Lac 2001 Les Berges du Lac Tunis Tél:+216 71 964 692 Fax:+216 71 964 741 E-mail: elyes.maatki@planet.tn	2024-2026(1)

(1) Nomination décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24/06/2024

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3-1 Renseignements relatifs à l'émission

3.1.1 Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Office Plast SA tenue le 29 Avril 2026, déposée à la RNE en date du 22/07/2026 sous le numéro 14252 en date du 23/07/2026, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 7 331 082 dinars pour le porter de 14 662 164 dinars à 21 993 246 dinars selon les deux opérations successives suivantes :

- Augmentation de capital en numéraire :

*Augmentation de capital d'un montant de 3 665 541 dinars et ce par l'émission de 3 665 541 actions nouvelles à souscrire par les anciens actionnaires détenteurs des 14 662 164 actions composant le capital actuel et/ou des cessionnaires des droits de souscription en bourse à raison d'une (1) action nouvelle pour quatre (4) actions anciennes

*Prix d'émission : Cette augmentation est fixée au prix de 1,640 dinar : soit 1,000 dinar de valeur nominale et 0,640 dinar de prime d'émission

- Augmentation de capital par incorporation de réserves :

*D'un montant de 3 665 541 dinars et ce, par l'émission de 3 665 541 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux détenteurs des 18 327 705 actions libérées composant le capital après l'augmentation en numéraire, à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes et nouvelles souscrites.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2026.

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

3.1.2 Objectifs de l'émission :

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres;
- Améliorer la trésorerie ;

- Réduire l'endettement et améliorer la capacité d'auto financement ;
- Restaurer pleinement la capacité de production.

3.1.3 Caractéristiques de l'émission :

Le capital social de la société Office Plast SA sera augmenté de 7 331 082 dinars réparti comme suit :

3 665 541 dinars par souscription en numéraire de 3 665 541 actions nouvelles ;

3 665 541 dinars par incorporation de réserves et attribution de 3 665 541 actions gratuites.

Toutes, les actions à émettre seront nominatives et de catégorie ordinaire.

3.1.4 Augmentation du capital en numéraire :

3.1.4.1 Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 1,640 dinar par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 0,640 dinar de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

3.1.4.2 Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 3 665 541 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Office Plast SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

3.1.4.3 Période de souscription

La souscription aux 3 665 541 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes, et ce du 05/08/2026 au 19/08/2026 inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du 28/08/2026 au 01/09/2026 inclus.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

3.1.4.4 Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Office Plast SA exprimée dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,640 dinar, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 0,640 dinar.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°0000000293427 ouvert auprès de Wifak Bank, agence Ariana, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 19/08/2026 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

3.1.4.5 Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez les quels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 19/08/2026 à 14H à Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Maxula Bourse), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing (TANIT CSD) et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Souscription à titre irréductible :

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANTIS CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

Tunisie Clearing informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

3.1.4.6 Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

3.1.4.7 Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 14 662 164 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

3.1.5 Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Il est à préciser que la deuxième phase de l'opération, relative à l'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions nouvelles, reste tributaire de la réalisation définitive de la première phase portant sur l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, la mise en œuvre de cette deuxième phase conformément aux conditions mentionnées ci-dessous interviendra uniquement en cas de souscription intégrale de la première tranche et après constatation de la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

3.1.5.1 Montant

Successivement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 3 665 541 dinars à prélever sur les réserves de la prime d'émission et la création de 3 665 541 actions nouvelles, d'une valeur de 1 dinar chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 18 327 705 actions (anciennes et nouvelles souscrites) et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse.

3.1.5.2 Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 18 327 705 actions (anciennes et nouvelles souscrites) et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes et/ou nouvelles souscrites.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 10/09/2026.

3.1.6 Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2026.

3.2 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS

3.2.1 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

3.2.2 Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

3.2.3 Régime fiscal applicable : droit commun

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

3.2.4 Marché des titres

Les actions de la société Office Plast SA sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

3.2.5 Cotation des titres

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 14 662 164 actions anciennes composant le capital actuel de la société Office Plast SA inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du 05/08/2026, droit de souscription détaché et à partir du 10/09/2026 droit d'attribution détaché.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 3 665 541 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 3 665 541 nouvelles actions gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le 10/09/2026, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 05/08/2026 au 19/08/2026 inclus². Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront à partir du 10/09/2026.

3.2.6 Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

3.2.7 Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNCADUA3SZX3» durant la période de souscription préférentielle soit du 05/08/2026 au 19/08/2026 inclus³.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN5LQNFSME78» à partir du 10/09/2026.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNQS WQTQB3L4» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements / livraisons sur les dits actions et droits négociés en Bourse.

3.2.8 Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est visé par le CMF et mis à la disposition du public sans frais, au siège de la Société Office Plast (Z.I 2 MEDJEZ EL BEB – B.P 156- 9070 BEJA), de Maxula Bourse (Immeuble Regency, 1er étage Bloc A, 1053 Rue Du Lac Léman, Les Berges du Lac 1, Tunis) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

² Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 19/08/2026 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

³ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 19/08/2026 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

2026R02258SANB2

**NOTICE AUX ACTIONNAIRES
AUGMENTATION DE CAPITAL
SOCIETE GFR KAIROUAN
SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 125 000 006 Dinars
Tunisiens**

**SIEGE SOCIAL : Cité Les Pins,
Immeuble Lake Tower, 6ème étage,
Bureau 3, Les Berges du Lac 2, La
Marsa, Tunis 1053**

Identifiant Unique : 1931990L

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société GFR KAIROUAN, société anonyme, siège social sis à Cité Les Pins, Immeuble Lake Tower, 6ème étage, Bureau 3, Les Berges du Lac 2, La Marsa, Tunis 1053 que suivant P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2026, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de 10 000 000 Dinars par l'émission de 10 000 000 actions ordinaires de 1 Dinar chacune à libérer totalement à la souscription portant ainsi le capital actuel de 125 000 006 Dinars à 135 000 006 Dinars. Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la BANQUE ZITOUNA, agence La Marsa Sidi Abdelaziz, dans un compte indisponible sous le numéro 25 097 000 000 15903 66 47. La souscription devra être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, sauf clôture par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée. Un exemplaire du P.V. a été déposé provisoirement au registre national des entreprises le 22/07/2026 sous le n°2026117962.

2026402645SANB2

**NOTICE D'INFORMATION POUR
L'AUGMENTATION DU CAPITAL
D'UNE SOCIETE ANONYME NE
FAISANT PAS APPEL PUBLIC A
L'EPARGNE**

**WAFACASH TUNISIE
SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 15.000.000
DINARS TUNISIENS**

**SIEGE SOCIAL : 17, RUE DU LAC
HOMS, LES BERGES DU LAC,
1053, TUNIS**

**IDENTIFIANT UNIQUE : 1727810Y
A/M/000**

**Etablie conformément aux articles
164 et 302 du Code des Sociétés**

Commerciales

Dénomination sociale de la société : WAFACASH TUNISIE

Forme juridique : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Dix Millions (10.000.000) Dinars.

Siège Social : 17, Rue du Lac Homs, Les Berges du Lac, 1053, Tunis.

Objet Social : Etablissement de paiement.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2026 enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés 1er Bureau - Tunis le 13 juillet 2026, Enregistrement N°26702387, Quittance N°5799 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 14 juillet 2026 sous le numéro 14245, certificat numéro 202651525 en date du 20 juillet 2026.

Nombre d'actions à souscrire : Cent Mille (100.000) actions à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la Banque «Attijari Bank» Agence Centre d'affaires du siège sis au 24 Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1080 Tunis, sous

le numéro 04 135 2170088084637 70 dans un compte indisponible.

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice.

Valeur nominale des actions à émettre : Cent (100) Dinars chacune,

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2026402661SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

VENTE D'ACTIONS SOCIALES

IL APPERT SUIVANT ACTE DE CESSION DES PARTS SOCIALES EN DATE DU 09/01/2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES KASSERINE 10/02/2026 QUITTANCE N°M006733 ENREGISTREMENT N°26100006 ET PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 09/01/2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES KASSERINE 10/02/2026. QUITTANCE N°M006754 ENREGISTREMENT N°26100007 CHAKHARI SAYDA BENT MOHAMED DEMEURANT FOUSSENA KASSERINE ET SAIDAOUI NADIA DEMEURANT A CITE EST KASSERINE ONT VENDU A BERAH MOLDI ET LOKMAN RACHIDA LA TOTALITE DU 300 ACTIONS DE LA SOCIETE BALKIS AHMED HAMZA CONFECTION SIS A LA ZONE INDUSTRIELLE 3160 HAJEB EL AYOUN KAIROUAN SON IDENTIFIANT UNIQUE 1580124 W DONC SON DEPART DEFINITIF DE SOCIETE.

IL A ETE DECIDE DE DESIGNER MADAME LOKMAN RACHIDA EN TANT QUE GERANTE DE LA SOCIETE AVEC TOUS LES POUVOIRS.

Compte tenu des opérations juridiques suivantes de la société, telles qu'enregistrées au Registre national des entreprises :

- Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/11/2018, déposé auprès du service des impôts de Hajeb El Ayoun le 28/11/2018, un nouvel agent a été nommé pour la société et la Cession d'actions a été approuvée.

- Conformément au procès-verbal de l'assemblée du 30/05/2020, déposé auprès du service des impôts, la cession de la totalité des actions de M. Abdel Samad Saidaub à Mme Chakhari a été approuvée et l'agent a été remplacé.

Le 3 novembre 2021, un contrat de location de locaux, enregistré auprès du service des impôts de Kasserine le 1er juillet 2021 sous le numéro 21300101, a été déposé, accompagné du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2021, portant sur le transfert du siège social de la société de la zone industrielle Hajeb El Ayoun, à Kairouan, au 14, rue de Janvier, à Kasserine.

Le 18 février 2026, le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2026 a été déposé. Ce procès-verbal approuvait le transfert des parts détenues par les deux associés, Mmes Shakhari et Nadia Saidoui, à M. Mouledi Brah et Mme Rachida Lokman, ainsi que leur retrait définitif de la société et la modification des statuts. L'assemblée générale extraordinaire a également décidé d'exonérer l'agent, Mme Shakhari, de toute responsabilité pour ses actes après avoir examiné tous les comptes et tous les états financiers de la société, et de nommer Mme Rachida Lokman comme nouvelle agente pour une période de 3 ans et de lui conférer tous les pouvoirs légaux.

2026S00622SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 20/07/2026 quittance n°M044998, enregistrement n°26201432 Mr. Taoufik Ben Chedhli Ben Hamza a vendu à Mr. Sami Ben Abdalah Ouni la totalité d'un fonds de commerce ayant pour activité l'alimentation générale, sis au 19 rue Moufida Bourguiba Hammam-Lif Ben Arous.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de

l'acheteur Mr. Sami Ben Abdalah Ouni à son domicile sis au 07 Rue Moufida Bourguiba Hammam-Lif Ben Arous dans un délai de 20 jours qui suit la publication du présent avis au JORT.

La présente vente a été publiée dans deux journaux quotidiens Alchourouk et le Quotidien le 22/07/2026.

2026R02240FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, dont la signature a été légalisée à la Municipalité de Grombalia le 16/07/2026, et enregistré à la recette des Finances de Grombalia de 17/07/2026 sous le reçu n°M076255 et enregistrement N°26203304 Alouane Ben Faraj Ben Mohamed Ghrayani demeurant à El Argoub El Jadid périphérie de Grombalia a cédé à Monsieur Abdelhakim Ben Younes Ben Mohamed Thabouti demeurant à Douar Hlel Grombalia la totalité du Fonds de commerce exploité dans l'activité d'achat et de vente de machines d'équipements d'occasion ainsi que de divers matériaux ferreux et métalliques, situé à cité Antar Douar Hlel Grombalia.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte, Maître Yosra Laffi Avocate dont le cabinet est sis à l'avenue Habib Bourguiba Immeuble Arab Tunisian Bank (ATB) 2ème étage Bureau n°6 Grombalia dans le délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la république Tunisienne.

La Présente vente a été publiée dans le journal quotidien Assabah le 22/07/2026.

2026R02241FCCC2

Renonciation d'un Fonds de Commerce

En vertu de l'acte sous seing privé avec signatures légalisées le 12/06/2026, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 15/06/2026 Monsieur Dwhich Hechmi, titulaire de la carte d'identité nationale n°03507508 a renoncé à Monsieur

Dwihich Nouman, titulaire de la carte d'identité nationale n°05769359 la totalité du fonds de commerce consistant en un auto-école exploité au locale situé à la rue 20 Mars Zarzis.

Les oppositions sont à faire entre les mains de acquéreur à l'adresse de local citée à la Rue 20 Mars Zarzis dans un délai de 20 jours de la date de la parution de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 09/07/2026.

2026R02244FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

acte SSP enregistré à Grombalia le 15/07/2026 quittance n°M075503 société MEDAY FOOD sis au 02 mars Grombalia en personne du gérant Mohamed Dallegi identifiant unique 0983437S a vendu à Abdelwahed Batnini demeurant rue Equivalence Grombalia le fonds de commerce sis au 02 mars Grombalia exploité restaurant avec prix cent huit mille dinars, les oppositions recevables au délai de 20 jours à compter de la publication de vente au J.O.R.T entre les mains de maître Chaabeni Fethi avenue Mohamed 5 immeuble Mariem Grombalia.

Cette annonce publiée le 21/07/2026 au quotidien Achourouk page 17.

2026R02245FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 03/06/2026 et enregistré à la recette des finances MIDOUN Djerba le 26/06/2026 sous le numéro 26203014, Monsieur Ali Ben Elmongi Ben Sassi Latrach titulaire de la C.I.N N°08630593 a vendu à monsieur Younes Ben Amor Haji titulaire de la C.I.N N°03529864 la totalité du fonds de commerce exploité en tant restaurant sis à la Zone touristique Midoun Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'avocat Maître Abri Aymen à son domicile élu "complexe promofrais" Houmet Souk Djerba dans un délai de

20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 15/07/2026.

2026R02246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du l'acte sous seing privé en date du 16 Avril 2026 enregistré à la recette des finances de Jerba houmet souk le 06/07/2026, Quittance n° M078477 Enregistrement n°26204356 madame Afifa ben Hmidane, résidante Robbana Djerba a vendu à madame Klida boukoubza, résidente à Bazim Jerba la totalité du fonds de commerce où s'exerce toute activité commerciale dans le local situé au 19 rue jemaa al ghouraba taourit houmet souk jerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteuse à l'adresse de Maître Abdelhakim Ben Younes Place Mohamed Ali Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel. Paru au Quotidien le 17/07/2026.

2026R02247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du l'acte sous seing privé en date du 8 Juin 2026 enregistré à la recette des finances de Jerba houmet souk le 07/07/2026, Quittance n° M079128, Enregistrement n°26204406 monsieur Miled Azzoun, résidant à Ajim Djerba a vendu à monsieur Adnen Elhaouach, résident à Erriad Jerba la totalité du fonds de commerce où s'exerce toute activité commerciale dans le local situé à rue Farid Gazi houmet souk jerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées chez le représentant du vendeur monsieur Bahij Majidi à Boumellel Houmet Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au

journal officiel Paru au Quotidien le 17/07/2026.

2026R02248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 29/06/2026 sous le n°26203917 quittance n°M065296, M. Saad Mehdaoui CIN n°09117999 a vendu à M. Lazhar Ben Taher Hfadhaoi CIN n°13430872 la totalité du fonds de commerce consistant en un magasin de vente de produits d'alimentation générale avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route de Beni Khedache Klm 2 Médenine.

Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susvisé dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 15/07/2026.

2026R02249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4 Juillet 2026 enregistré à la recette des finances Djerba le 7/7/2026 sous le n°26203161 et Quittance n°M063738, Madame Maram Taib, titulaire de la CIN n°14714942 délivrée en Tunisie le 26/10/2021 a vendu par procuration en date du 13/12/2025 enregistré à la recette des finances le 15/12/2026 sous le n°2570G038 quittance n°M119976 à son père Kamel Ben Ahmed Taib titulaire de la CIN n°06115772 délivrée en Tunisie le 26/11/2019, à Madame Rayen Elbenna titulaire de la CIN n°13440506 délivrée en Tunisie le 02/3/2020, la totalité du fonds de commerce sis à Sedouikech Djerba destiné pour l'activité "Commerce générale de produits alimentaires.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse à son adresse Zone 3 Ajim Djerba pendant les 20 jours qui suivent la publication de ce mois au journal Officiel de la République Tunisienne.

Paru au Quotidien le 14/07/2026.

2026R02251FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 07/07/2026, sous le n°26204096, quittance n°M068322, M. Saber Ali CIN n°13418280 a vendu à Mme Amina Bent Ahmed Mohamed CIN n°13423819 la totalité du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Oum Ettamer, Médenine Nord. Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susvisé dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne paru au journal Echourouk le 15/07/2026.

2026R02252FCCCC2

DONATION D'UN FONDS DE COMMECE

IL APPERT SUIVANT ACTE NOTARIAL DE DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE REDIGE PAR DEUX NOTAIRES SAIDAOU ABDESSAMAD ET SON ASSESSEUR MAITRE JANHAOU LOTFI EN DATE DU 20/07/2026 ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES LE 21/07/2026 QUITTANCE N°M063776 Mme NASRIA CHAHLA BENT AMMAR A DONNE A Mme NASRI HIDI BENT AMMAR LA TOTALITE DU FONDS DE COMMERCE SIS A RUE 14 JANVIER SBITLA 1250 KASSERINE DENOMME «CLASS BUSINESS» ACTIVITE PRINCIPALE COMMERCE DES VETEMENTS EN DETAILS.

POUR TOUTE OPPOSITION DANS LE DELAI DE 20 JOURS A PARTIR DE LA PARUTION DU PRESENT AVIS AU JOURNAL OFFICIEL S'ADRESSER AU RECIPIENT NASRIA CHAHLA BENT AMMAR DEMEURANT A CITE EL FATH 3 KASSERINE.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 28/7/2026.

2026S01028FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de vente légalisé auprès de la municipalité de Sousse le 10/07/2026 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 14/07/2026 sous le numéro 26201757 Wael ben Lotfi jdid a cédé à Karima Weslati l'intégralité du fonds de commerce spécialisé dans la commerce de la viande et de ses dérivés situé à la rue Ibn Khaldoun Sousse immeuble de la résidence Al-Chebbi numéro 08 Sousse, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1793117D;

La cession comprend tous les éléments matériels et immatériels du fonds.

Les oppositions ; s'il y a lieu devront être formulées dans les délais légaux prévus par le code de commerce au local commercial objet de la cession.

Un extrait du contrat de vente du fonds de commerce a été publié au journal Echourouk le 21/07/2026.

2026S01030FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances, Gremda le 14/07/2026 sous le N°26202508, quittance n°M071287, Ali Ben Ali jeribi (cin 01103809) demeurant rue Palestine, maison n°29, Gremda, Sfax, l'ensemble de l'activité, représentée par le magasin spécialisé dans la vente de pièces détachées pour voitures, camions et tracteurs, situé à la route de Gremda, km 7, n°1, Sfax, à Slimane Ben Abdelkader Ayadi, (CIN 11103748).

Les oppositions sont recevables à l'adresse Cabinet d'avocats Ayadi situé au 2, rue Léopold Senghor, Immeuble Idriss, 1er étage, Sfax, et ce dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal ELSABEH le 16/07/2026.

2026X01060FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/07/2026 et enregistré à la recette des Finances Route de Tunis - Sfax le 17/07/2026 sous le numéro 26203173; Mona ABDELKEFI, a vendu à Yassmine AKROUT, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels consistant en l'exploitation d'une librairie papeterie pour la vente de fournitures scolaires et de bureau, ainsi que la vente de parfums, de cadeaux, de jouets et d'accessoires; exploité au local sis à rue Said Abibakr, avenue 05 août - Sfax, inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 1860252M.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed BEN MAHMOUD, Avocat à la Cour de Cassation sis au 63 Rue Taher SFAR, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal CHOUROUK du 21 juillet 2026 numéro IP426/1036.

2026X01063FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Route de GREMDA Sfax le 12/05/2026 N° de quittance 50659MO, SONIA KAMOUN demeurant à la Route de TENIOUR Km 4 Sfax a vendu à HANEN KOLSI demeurant à cité Habib la totalité du fonds de commerce sis à la Route LAFRANE KM 6 Rue HABIB THAMEUR N300 Sfax exploité comme magasin de vente des volailles en détail.

Il a été élu domicile chez SONIA KAMOUN demeurant à la Route de TENIOUR Km 4 Sfax ou seront reçues les oppositions entre ses mains dans un délai de 20 jours et où a été déposé un exemplaire du contrat de vente.

Le présent extrait a été publié au quotidien Alchourouk du 17/07/2026.

2026X01064FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16 Juillet 2026 enregistré à la recette des finances de Sfax le 16 Juillet 2026 ; n° de quittance Mo61347 ; n° d'enregistrement 26204699, Mr Jbehi Lotfi a vendu à Mr Benjannet Oussema, un fonds de commerce consistant en vente de fruits secs sis et exploité au local situé à la route Sokra km 2.5 résidence Mechtel 1 rez-de-chaussée n°9 Sfax, moyennant le prix de seize mille dinars.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale à l'adresse du bureau d'avocat maître EUCHI Ajmi situé à rue Patrice Lumumba immeuble Sfax City cinquième étage appartement n°33 Sfax.

Cette annonce a été publiée dans le journal (ASSABER) en date du 19/07/2026.

2026X01068FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente daté le 14/7/2026 enregistré à la recette des finances Raoued le 14/7/2026 quittance n°M088657 enregistrement n°26203599, M. Taouba Ben Ameer a vendu à M. Hayet Khelilla totalité du fonds de commerce avec l'ensemble des éléments qui le composent.

Toutes les oppositions légales doivent se faire au bureau du rédacteur de l'acte Maître Amir Ghedira sis au 45 Avenue Habib Bourguiba Le Colisée Bloc A Tunis dans les délais légaux de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal ECHOUROUK le 23/7/2026.

2026402636FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29/6/2026, rédigé par l'avocat Mongi Elyahiaoui enregistré le 15/7/2026 à la recette des finances R

Eljazira sous le N°26201220 quittance N°Mo44362, Mr Taoufik Ezzayet titulaire de la CIN N°00517384, demeurant rue Ziri ben manned Borj louzir Ariana a vendu la totalité du fonds de commerce exploité comme atelier de confection de vêtement dans le local situé au 50 rue el maktar Tunis RNE N°0079539L, à Mm darahem Gnichi, demeurant à oued htab Sbiba Kasserine, titulaire de la CIN N°12651710. Toutes les oppositions devraient se faire entre les mains de Mr Majdi Ghalgaoui à son adresse 18 Rue sidi Boumendil Tunis -Où l'acte est déposé- dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié au journal Essabah du 21/7/2026.

2026402638FCCC2

Avis

Suivant acte sous seing privé rédigé en 19/6/2026, enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis à la date du 09/07/2026 quittance n°M050696 et enregistrement 26203437.

- La Société Tunisienne Services Restauration (TSR), SARL, MF 146789T, demeurant au 12 Avenue Ali Belhouane - Ben Arous 2013, représentée par son Gérant Mr Maher Ben Amara Laabidi titulaire de la CIN n°08020779.

A vendu à :

- Société Bouchiha Resto- SARL, MF 1969557Y, demeurant au 12 Rue Musée Omar Sidi Amor Abada, Saida Manoubia - Montfleury - Tunis, représentée par sa Gérante Mme Najet Bouchiha Marweni titulaire de la CIN n°02220929,

La totalité du fonds de commerce consistant en café et restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels (enseigne, nom commercial, clientèle, matériel...) affecté au commerce sis au complexe commercial Claridge n°1-15 Tunis.

Les oppositions sur le prix de vente seront valables reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la présente annonce sous les mains de l'acheteur à l'adresse Complexe Commercial Claridge n°1-15 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 21/7/2026.

2026402641FCCC2

Avis

Suivant acte sous seing privé rédigé en 19/6/2026, enregistré à la recette des finances rue Ghandi - Tunis à la date du 09/07/2026 quittance n°M050703 et enregistrement n°26203438.

- La Société Tunisienne Services Restauration (TSR), SARL, MF 146789T, demeurant au 12 Avenue Ali Belhouane - Ben Arous 2013, représentée par son Gérant Mr Maher Ben Amara Laabidi titulaire de la CIN n°08020779.

A vendu à :

- Société Bouchiha Resto- SARL, MF 1969557Y, demeurant au 12 Rue Musée Omar Sidi Amor Abada, Saida Manoubia - Montfleury - Tunis, représentée par sa Gérante Mme Najet Bouchiha Marweni titulaire de la CIN n°02220929,

La totalité du fonds de commerce consistant en cafétéria et fast-food avec tous ses éléments corporels et incorporels (enseigne, nom commercial, clientèle, matériel...) affecté au commerce sis au 4 Rue Pierre de Coubertin.

Les oppositions sur le prix de vente seront valables reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la présente annonce sous les mains de l'acheteur à l'adresse sise au 4 Rue Pierre de Coubertin Ben Arous.

2026402642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 09 juin 2026 enregistré à la recette des finances de ksar Seide, Tunis sous le n°26202006, quittance n°M040151 M Mohamed Zentani, titulaire de la carte d'identité nationale n°00871639 demeurant à l'immeuble N°9 appartement N°99 Cité Hadika 2 Cité Tahrir Tunis, a vendu le fonds de commerce à M.Nassim Rih titulaire de la carte d'identité nationale n°06598316 destiné à la vente fruits secs exploité au local sis à Hadika 2 N°19 Cité Tahrir, Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition après les délais légaux sera nulle et non avenues.

Cet article a été publié au journal le Quotidien le 18/06/2026.

2026402646FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Kabbaria le 09/07/2026 sous quittance n°M050334 enregistrement n°26201639, Mr Ali charchoufi a vendu à Mr talib Talbi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels concernant le local de boulangerie sis au 29 rue 10202 Wardia Tunis.

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette vente a été publiée aux journaux ASSABAH et LE TEMPS le 23/07/2026.

2026402648FCCCC

Cession d'un fonds de commerce

Par acte de cession portant légalisation de signature en date du 02 Juillet 2026 enregistré à la recette des finances Bardo, sous le numéro 26203036 du 03 Juillet 2026 quittance numéro M053025 a été cédée la totalité du fonds de commerce ayant pour objet commerce de détail de meubles et d'équipement de foyer situé au numéro 1 Rue Béchir Bechrouch, khaznadar, lotissement Boulabyar N°04 Bardo Tunis par la société «CREA CUISINE» SARL numéro RNE 1349431J à la société «Point Elec d'électricité et d'éclairage» SARL numéro RNE 1739652R pour un prix de 50.000,000 Dinars,

Les éventuelles oppositions seront adressées à l'acheteur demeurant à l'adresse du fonds de commerce vendu, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente publication est parue au journal Echourouk en date du 24/7/2026.

2026402664FCCCC

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce Gérance libre

Suivant acte sous-seing privé daté le 23 Juin 2026 enregistré à la recette des finances de Takelsa quittance n°MO08663 enregistrement n°26300250 le 03 Juillet 2026, la société Boulangerie Ben Aziza, identifiant unique 1978687J représentée par sa gérante Touati Jamila, titulaire de c.i.n n°00579429 a loué à M. Ben Aziza Mohamed titulaire de la c.i.n n°06250438, la totalité du fonds de commerce sis Elbrij Takelsa ayant comme boulangerie durant cinq ans renouvelables, débutant le 01/06/2026 et finissant le 31/05/2031. Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 17/07/2026.

2026R02223FCCCC

Gérance libre d'un fonds de commerce

Suivant d'un acte enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 01/07/2026 Quittance N°M106499 Enregistrement N°26304407. Madame Amira bent Jalel Eddine Garbi titulaire de la c.i.n n°14434632 donne en gérance libre la totalité du fonds de commerce distingué pour Café catégorie 1 sis à l'Avenue Hédi Wali Hammamet Nabeul, à Monsieur Hamadi ben Samir Benslimen titulaire de la c.i.n n°09774006. Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans les délais.

Cet avis est publié au journal la Presse le 21/7/2026.

2026R02225FCCCC

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette de finance Korba le 16-07-2026 enregistrements n°26301626 quittance n°M047095, Mr. Wael Bichiou titulaire de la CIN 09797794 a loué le fonds de commerce pour activité vente de chaussures, de sacs et d'articles connexes, Situé à l'Av. Farhat Hached Korba 8070 Nabeul. Pour un an renouvelable à la Sté Biwa Shoes S B S en cours de constitution.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Al Sahafa et La Presse le 22-07-2026.

2026R02232FCCCC

Location d'un Fonds de commerce

Sté «Modes et Nouveautés» SARL, MF : 0029820F, a loué à Sté «LAVECO», Sté en cours de constitution, en vertu de l'acte SSP le 29/06/2026 enregistré à la recette des finances La Nouvelle Médina le 14/07/2026, quittance n°M056787, enregistrement n°26303510 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé : 53 Rue Annaba Zone industrielle Ben Arous.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds 53 Rue Annaba Zone industrielle Ben Arous dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 21/07/2026 dans les deux journaux Le Quotidien et el Chourouk.

2026R02234FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Djerba Midoun en date du 22/09/2025 reçu n°M097968 n° d'enregistrement 25304607, Mr Lotfi Lhiwi CIN n°08630667, a loué à Société Adam pour la vente de Légumes et de fruits une société en cours de constitution représentée par son représentant légal Mr Moncef lhiwi, la totalité du fonds de commerce exploiter à l'activité de vente de Légumes et de fruits sise à l'avenue La Liberté midoun Djerba 4116.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds de commerces avenue La Liberté midoun Djerba 4116 dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions présentées hors délai seront nulles et de nul effet.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du samedi 13/06/2026.

2026R02243FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 01/04/2026 enregistré à la recette des finances de Ezzahra en date du 06/04/2026, quittance N°M021563 d'enregistrement 26300742, Mr Mohsen Ben said a donné en location à Olfa Ben Abdelkader la totalité du fonds de commerce sous la forme d'une gérance libre, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans l'activité de vente de fournitures de bureau, à l'exclusion de toute autre activité, et situé au 102, rue Farhat Hached, Ezzahra, Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 24/07/2026.

2026R02254FCCC3

DONATION D'UN DROIT DE LOCATION BIEN COMMERCIAL

En vertu d'un acte de donation d'un DROIT DE LOCATION BIEN COMMERCIAL établi par les deux notaires maître IDEN TAYARI et maître MOUHAMED HABIB AI AMARI paye à la recette des finances de beb souika Tunis en date 25/06/2026 sous quittance N°M045905 ABD ESSALEM BEN YAALA a donné tout DROIT DE LOCATION BIEN COMMERCIAL sis 259 AU RAYON BIJOUTERIE DU CENTRE COMMERCIAL - PALMARIUM - à Tunis à sa femme AMAL AROUA avec tous ses éléments corporels et incorporels de l'activité TOUS COMMERCE. Les oppositions se rapportant à l'adresse de F.C seront acceptées dans un délai ne dépassant les 20 jours de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 17/7/2026.

2026402644FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02 Juin 2026, enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 02/07/2026 quittance n°M041497 sous le n°26301630 la société Ben-G Group, société à responsabilité limitée Identifiant unique n°1703224G, a loué la totalité du fonds de commerce exploité en tant que restaurant spécialité fast-food, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis n°08 rue Sadok Bsaies Montfleuri 1008 Tunis à Mr Saber Bezzaraa CIN n°06473156 pour une période d'une année commençant le 01/06/2026 et se terminant le 31/05/2027.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de Monsieur Hamed Ben Ghanem résident au 126 Rue Ali Bourguiba Jardins d'El Menzah 2 Mnihla Ariana dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au quotidien le 22/07/2026.

2026402660FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19 juin 2026, enregistré auprès du service des impôts de Ras Djebel le 25 juin 2026 sous le numéro 26302040, reçu n°Mo54166, Mme Aya Ferjani, titulaire de la carte d'identité nationale n°11445480, demeurant à Zhana Utique, loue l'intégralité du fonds de commerce exploité dans les locaux situés sur la route de Tunis, à Zhana Utique, gouvernorat de Bizerte, exploité comme salon de thé, à M. Hamza Saadani, titulaire de la carte d'identité nationale n°11380316, demeurant à Utique Jadida.

Le fonds de commerce susmentionné est loué dans le cadre d'un contrat de location-gérance, incluant tous ses actifs corporels et incorporels, pour une durée d'un an, du 1er juin 2026 au 31 mai 2027, renouvelable. Le preneur déclare qu'à la date de signature du contrat, il n'existe aucune charge, dette ou hypothèque sur le bien commercial objet du bail.

2026402662FCCC3

LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un contrat de location-gérance dûment signé et légalisé en date du 19 juin 2026, et enregistré à la recette des finances de Nelson MANDELA le 23/06/2026 sous le numéro M39931 Mme Takwa BEN HAMIDA El Hattab propriétaire du fonds de commerce a donné en location-gérance son fonds de commerce situé au 12 Avenue de

Palestine Tunis, au profit de la société Meryem BKH Incontournable Services.

Le contrat porte sur l'exploitation de l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce, conformément aux conditions prévues dans le contrat.

La location-gérance est consentie pour une durée d'une année à compter du 1er juillet 2026, renouvelable conformément aux stipulations contractuelles.

Le présent avis est publié pour information et conformément aux dispositions légales en vigueur.

2026402667FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

- Nom de l'association : L'association Tunisienne des sciences du transport et de la logistique (ATSTL)

- Siège social : Appartement n° A52, 5ème étage de l'immeuble A, résidence Le Roi Palace, rue du 15 octobre, cité Al-lahra, Sousse

- Thème : Association scientifique.

- Objectifs :

1. Aider les chercheurs à développer leurs compétences en matière de recherche et de science dans les domaines de l'économie de la connaissance, des technologies de l'information et de l'ingénierie

2. Diffuser la culture de la recherche scientifique et encourager les chercheurs à exceller dans tes différents domaines scientifiques

3. Soutenir les activités de l'Institut supérieur des transports et de la logistique

4. Propulser l'université tunisienne au plus haut niveau

5. Susciter l'esprit d'initiative et de participation chez les enseignants et les étudiants

6. Promouvoir la culture citoyenne et le bénévolat auprès des universitaires

7. Aider les personnes en situation de précarité et renforcer l'accompagnement psychologique et social

8. Ancrer les principes de solidarité sociale au sein du milieu universitaire

9. Soutenir les relations avec les associations et les organismes poursuivant des objectifs similaires

10. Contribuer à soutenir les plans de développement économique et social

Membres :

- Président de l'association : Najeh Ben Kedria

- Vice-président : Khaled Fradj

- Secrétaire Général : Hsan Mohamed

- Trésorier : Atef Ben Ameer.

2026S01024APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence

Iris Ain Zaghouen Nord

Suite à l'assemblée générale constitutive du syndic des copropriétaires de la résidence Iris Ain Zaghouen Nord daté du 25 avril 2026 dont son P.V a été enregistré à la recette des finances de Kram sous le numéro 26703506 en date du 29 avril 2026 et sous numéro de reçu M48330 et où sont élus Mrs et Mmes Nassim Lahouar président du syndic et Souad Lachal trésorière du syndic et Imen Barouka secrétaire générale et Mr Abdelbasset Nefzi comme membre du syndic.

2026402666APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUITE A UNE SAISIE IMMOBILIERE

Etude Maître Amor Ridha

Avocat à la cour de Cassation

**Rue Taha Hassine Houmet Essouk
Djerba**

MF : 000 P A 713018 A

Partie poursuivante :

Héritiers Mostafa Abdeljaoud et héritiers de sa veuve Aicha bent Mohamed ben Hassen : Fathi, Fathia, Lazhar, Tarak, Nouredine, Hassine, Sabeur, Najoua et Sahbi, les femmes aux foyers et les hommes ouvriers et demeurant à Mellita Djerba.

Partie saisie :

Khaled ben Mohamed Abdeljaouad, Ouvrir et demeurant à Mellita Djerba.

Avocat poursuivant :

Maître Amor Ridha Avocat à la cour de Cassation, ayant son étude au 1er Rue Taha Hassine Houmet Essouk Djerba, Téléphone 75.623.710.

Immeuble objet de la vente : la moitié de la part indivise de la propriété située à Mellita Djerba.

Consistant à :

Une boulangerie orientée à l'est et au nord conçue pour la production de pain et dotée d'espaces de stockage totalisant 290 m². L'ensemble comprend un patio ouvert vers l'est, d'une superficie couverte d'environ 15 m² ; d'un bureau au nord donnant sur l'espace intérieur, doté d'un plafond à poutres apparentes et d'une superficie couverte d'environ 14 m² ainsi que d'un hall intérieur (environ 14 m²), un hall intérieur (78 m²) et trois pièces à toiture soutenue par des poutres (surface couverte totale d'environ 60 m²). Il inclut également deux salles de cuisson (surface

couverte totale d'environ 50 m²), un espace de stockage s'étendant Nord - Sud (surface couverte d'environ 45 m²) et un bloc sanitaire qui s'ouvre au Nord sur un couloir ouvrant à l'ouest sur une aire de séchage équipée de bacs et présente un plafond voûté.

Une aire de séchage à ciel ouvert, d'une superficie de 48 mètres carrés, dotée d'une citerne et de cuves et attenante à la boulangerie sur le côté ouest. Elle est délimitée au sud par un passage privé sablonneux (18 m) et un local commercial appartenant aux héritiers de Mohamed Abdel Jaouad (6 m) à l'est par un local commercial appartenant aux héritiers de Mohamed Abdel Jaouad (5 m) et sur (9 m) la voie publique où se trouve l'entrée et un local commercial appartenant aux héritiers de Mostafa Abdel Jaouad sur 5 m, au nord par un local commercial appartenant aux héritiers de Mostafa Abdel Jaouad sur 6 m, la voie publique où se trouve l'entrée sur 6 m, un local commercial appartenant à Mansour Abdel Jaouad sur 8 m et un local commercial appartenant aux héritiers de Mostafa Abdel Jaouad sur 4 m, et à l'ouest par un local commercial appartenant à Mansour Abdel Jaouad sur 5 m ainsi que des locaux commerciaux appartenant aux héritiers de Mostafa Abdel Jaouad sur 2,35 m et 12 m.

Mise à prix : Cent cinquante-cinq mille vingt dinars (155020 d).

Date et lieu de l'adjudication :

A la salle des ventes immobilières au tribunal de 1^{er} instance de Djerba, la matinée du lundi 31 Août 2026 (31/08/2026) à 9 h et suivantes.

NB :

la participation à l'adjudication n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui aurait consigné le 1/3 du prix et lorsqu'il s'agit d'un acheteur étranger, ce dernier doit obtenir une autorisation préalable de Monsieur le Gouverneur de Médenine pour pouvoir participer à l'adjudication, la consultation du cahier des charges est possible à la chambre des ventes immobilières au

tribunal de première instance de Djerba ainsi qu'à l'étude de Maître Amor Ridha Avocat poursuivant, la visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de travail.

2026R02239VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Suite à une licitation

Licitant :

M'HAMED Ben Abdelkader Mrad, demeurant à l'Avenue Habib Thamer hammamet.

Partie Requise :

Lamjed Ben Abdelkader Mrad, demeurant à l'Avenue Habib Thamer Hammamet.

Avocat poursuivant :

Maître Karima Mamou avocate à la cour de cassation, Rue 20 Mars Hammamet ; M.F : 729908/J

Immeuble objet de la vente : (suivant l'expertise établi par l'expert Mer Habib Ferjani et Mer Mohamed Masmoudi)

L'immeuble consiste en une maison d'habitation de plain-pied.

Situation : 26, rue Habib Thameur, Hammamet.

Superficie : La superficie du terrain est de 278 m². La superficie couverte est de 178 m², à laquelle s'ajoutent 60,2 m² d'espace non couvert situé dans le patio ainsi que 31 m² correspondant à l'entrée principale.

Composition : L'immeuble à usage d'habitation comprend quatre (04) chambres à coucher, un séjour, une cuisine, deux (02) salles d'eau, un patio, une entrée principale, un patio couvert.

Le revêtement des sols est en carreaux de céramique ordinaires. Les portes et les fenêtres sont en bois ordinaire sur le côté nord, un premier étage est édifié et appartient à M'HAMED Mrad.

Mise à prix :

Deux cents cinquante six mille cinq cent quatre-vingt sept dinars (256.587.000) outre les frais qui seront annoncés à l'audience.

La vente aura lieu le lundi vingt quatre août deux mille vingt six (24/08/2026) à la salle des criées du tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures (9h) du matin.

VISITE DE L'IMMEUBLE MIS EN VENTE :

Tous les jours.

OBSERVATIONS :

1) Pour participer à la licitation, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Nabeul.

2) Tout participant doit consigner le tiers (1/3) au moins à prix et se faire représenter par un avocat.

3) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1^{ère} instance de Grombalia ou cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

Cahier des charges : toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement soit au greffe du tribunal soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026R02257VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLICS D'UN IMMEUBLES

ETUDE DE MAITRE FAYCEL ISSA

Avocat à la cour de cassation, rue Béchir Sfar Sousse

MF : 845945P

Poursuivants :

1/ Soyah Bel Hadj, titulaire de C.I.N n°09282845, demeurant EL Iribet HERGLA.

2/ Yayed Mathlouthi, titulaire de C.I.N n°08436188, demeurant EL Iribet HERGLA.

3/ Mohssen Moussa, titulaire de C.I.N n°08436188, demeurant EL Iribet HERGLA.

4/ Jamil Issa, titulaire de C.I.N n°08485352, demeurant EL Iribet HERGLA.

5/ Rejeb Issa titulaire de C.I.N n°02986940, demeurant EL Iribet HERGLA.

6/ Toffeha Hassen, titulaire de C.I.N n°05593673, demeurant EL Iribet HERGLA.

7/ Nourra Elhadj, titulaire de C.I.N n°08442213, demeurant EL Iribet HERGLA.

8/ Amel El Khalfi titulaire de C.I.N n°08463135, demeurant EL Iribet HERGLA.

9/ Mabrouka Mathlouthi titulaire de C.I.N n°08442213, demeurant EL Iribet HERGLA.

10/ Najiba Kechich titulaire de C.I.N n°05576192, demeurant EL Iribet HERGLA.

11/ Fatma Essid titulaire de C.I.N n°05507570, demeurant EL Iribet HERGLA.

PARTIE SAISIE :

Société ARABE DES CHAUSSEURES «EXCLUSIV» «S.A.R.L» MF 0020018X, rue Kostantine N°08 à Sousse Siège social Rue Kostantine N°08 SOUSSE.

Immeuble à vendre :

La totalité de l'immeuble, situé à la zone industrielle de HERGLA «usine» en face Hôpital régional de Hergla, d'une superficie de 459 m².

Date et lieu de la Vente : jeudi le 20/08/2026 à partir de 9H à la chambre des criées près le tribunal du 1ère instance de Sousse 2.

La mise à prix : 347650, d000 majoré des frais de la justice ainsi que les honoraires d'avocat.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine de 15 H à 17 H.

2026S01022VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1- Mohamed naser ben hsin gharbi CIN 01263498 demeurant à la route de menzel cheker km 1.5 impasse elfirma Sfax.

2- Meherzia elgharbi CIN 01323597 demeurante à la route de sokra km 3 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé « ALHANA » objet de TF N°49117 Sfax de 167m² de contenance où est édifiée une habitation ordinaire sis à la route Tunis km4 ceinture haffara Sfax à droite vers route Mahdia à travers ceinture haffara et à 180 mètres ceinture alhafara reliant route Mahdia et le croisement haffara.

L'immeuble est d'une superficie couverte de 90 m² on y arrive à travers une porte d'ouverture ouest menant à une terrasse et une véranda conduisant à la villa ; l'immeuble compte une véranda ; une entrée d'accueil ; un salon ; séjour ; deux chambres ; une cuisine ; une salle de bain, une terrasse et un escalier.

L'immeuble situé en une zone bien équipée, il est délimité de coté sud par un voisin, du coté est par zargua, du coté nord charfeddine et du coté ouest par cherif et une rue.

Mise à prix : (41.400.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 31/08/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01014VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière

Après réduction du prix %

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble sous indiqué aux enchères publiques aura lieu le lundi 31 AOUT 2026 (31/8/2026) à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 1 le numéro du dossier 6033.

Avocat Poursuivant :

Maître hammami nâomen avocat à la cour de cassation 12 rue Léopold Senghor immeuble karray 4ème étage n°5 Sfax.

Poursuivant :

Raouf najiba samira kamilia hedia et najwa fils bachir ben abdelkader jmal et kmar bent Mohamed turki, ben taher serra veuve Mohamed ben bachir jmal, badis olfa et ousema héritiers Mohamed ben bachir jmal demeurants tous à Sfax domicile élu cabinet maître hammami nâomen avocat poursuivant 12 rue Léopold Senghor immeuble karray 4ème étage n°5 Sfax.

Les saisis :

Thameur mounia lamia fils bachir ben abdelkader jmal demeurants tous à l'avenue aboulkacem chebbi chihia Sfax.

Désignation de l'immeuble à vendre :

La totalité du terrain sis à la route taniour km 7 Sfax d'une superficie de 3243 m² clôturée de ces 4 cotés comprenant une villa ancienne et un garage elle est limitée de la quibla par les voisins derbel et kallel, de l'est les voisins meselmani et tounsi, et du sud les voisins kammoun jmal et mallek, de l'ouest le voisin mallek et une rue existante, l'entrée du terrain est de l'ouest ouvrant sur la rue goudronnée.

Mise à prix après réduction du prix 40 % :

Cinq cent quarante six mille six cent dinars (546.600.000 d) majorée des frais de la première adjudication évalués à quatre mille deux cent douze dinars neuf cent quatre vingt quatre millimes (4.212.984 d) majorée

des frais de la deuxième adjudication celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur.

Observations :

Pour amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet maître hammami nâomen avocat poursuivant 12 avenue Léopold Senghor 4ème étage n°5 Sfax.

2026X01023VEPA1

Vente aux enchères publiques

La saisissante :

Société Jean De Nill au nom de son représentant légal Société Hollandaise, inscrite au registre de commerce en Belgique sous le n°0406041406 son siège social Tragel 60-9308 Alost Belgique) son domicile sis au Bureau d'Ammous d'audit et de conseils Avenue de Carthage Immeuble Ibne Zahr troisième étage Sfax qui a élu son domicile pour cette affaire au Bureau de son Avocat Maître Taoufik CHABCHOUB de la société Feki et Chabchoub des Avocats ayant son domicile 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

La débitrice saisie : Société des Services des Entreprises de Transport SSET, au nom de son représentant légal Société à Responsabilité Limitée inscrite au registre national des entreprises sous le n°0503274X élisant son domicile au Bureau de son avocat Maître Moncef Ben Hamed sis Immeuble El Manar Escaliers "A" Bureau n°26 Sfax.

L'Avocat poursuivant : Maître Taoufik CHABCHOUB de la Société des Avocats Feki et Chabchoub - Matricule unique n°1723508C ayant son adresse 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Les deux immeubles à vendre :

1/ L'ensemble des parts indivises dont le nombre s'élève à 32/16 de l'immeuble objet du titre foncier n°46089 Sfax dénommé "Taieb III" sis à Ain Fellat Route de Sidi Salem km6 Thyna Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain comportant deux pieds d'oliviers du côté Nord et le reste un terrain nu. Sa superficie totale s'élève à 8921 m².

Limitée : Au Sud par le titre foncier n° 74145 Sfax

Au Nord : Par la parcelle clôturée n° 136 de la zone cadastrale lettre "E" Thyna

A l'Est : Deux parcelles cadastrales 135 et 130 de la zone cadastrale lettre "E" Thyna chacun d'un côté.

A l'Ouest : Par deux parcelles clôturées n°142 et 141 de la zone cadastrale lettre "E" Thyna

Les droits de la partie saisie sont mentionnés à la Direction de la Conservation Foncière en date du 31/05/2016 Volume 01/2016 n°5487.

2/ L'ensemble des parts indivises dont le nombre s'élève à 32/16 de l'immeuble objet du titre foncier n°74145 Sfax dénommé "Mahsouna" sis à Ain Fellat Route de Sidi Salem km 6 Thyna Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain complantée par quelques arbres fruitiers et de pieds d'oliviers contenant un logement et un garage à son angle Nord Ouest, sa superficie totale est de 49406 m² limitée au Sud par les parcelles clôturées n° 158-157 n° 151-149-148 chacune d'un côté.

Au Sud : Par le titre foncier n°46089 Sfax.

A l'Est : Par la parcelle clôturée n°135 par Salah Gafsi, Abdallah Amri et Mansour Amri chacun d'un côté.

A l'Ouest : Par une Rue projetée et les deux parcelles clôturées n°146 et 142.

Les droits de la partie saisie sont mentionnés à la Conservation Foncière en date du 31/05/2016-Volume 1/2016 numéro 5488.

Les deux immeubles ne sont grevés d'aucune charge.

Mise à prix :

En vertu de l'ordonnance sur requête n°22319/26 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 12/03/2026 l'expert commis Monsieur Nouira BAHRI a estimé la mise à prix comme suit :

Le premier immeuble : 32/16 parts de l'immeuble objet du titre foncier n°46089 Sfax (16x478900) : 32 = deux cent trente neuf mille quatre cent cinquante dinars (239.450,000d)

Le deuxième immeuble : 32/16 parts de l'immeuble objet du titre foncier n°74145 Sfax.

2.766.650,000 : 2 = 1.383.325,000

Un million trois cent quatre vingt trois mille trois cent vingt cinq dinars.

Date et lieu des enchères :

Il sera procédé à la vente des deux immeubles précités à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 sis au troisième secteur Rue 4 Ahmed Aloulou proche de la CNSS Sfax et ce le Mercredi vingt six Août deux mille vingt six (26/08/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

En sus des divers frais.

La visite de l'immeuble objet de la vente est possible durant l'horaire de travail. Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de Maître Taoufik CHABCHOUB de la Société FEKI et CHABCHOUB des Avocats ayant son adresse 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01061VEPA1

Vente aux enchères publiques

La saisissante :

Société Le Comptoir des matériaux Ben Ameer au nom de son représentant légal Société à Responsabilité Limitée inscrite au Registre National des Entreprises

sous le n°1218909A son siège social sis à la Route de Gabès km 4 Cité El Habib 3012 Sfax.

Le débiteur saisi : Slim Ben Youssef Ben Hassen ABDELHEDI, sa carte d'identité nationale n°08167274, demeurant Route de Menzel Chaker km 3.5 Impasse Dammak SFAX.

L'Avocat poursuivant : Maître Nejib FEKI de la Société des Avocats Chabchoub et Feki ayant son adresse 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax Matricule unique n°1723508C.

L'immeuble à vendre :

Il s'agit d'une parcelle de terrain de forme rectangulaire à caractère de logement, clôturée par des murs de trois côtés sise à la Route de Menzel Chaker km 3.5 Impasse Dammak avant et passage El Barnous actuellement. Il a été édifié sur cette parcelle la construction d'un studio et un garage à son angle Sud Ouest.

La position de l'immeuble est au dessus de la moyenne et la construction est non achevée.

Superficie du terrain environ : 470 m²

Superficie du studio environ 48 m²

Superficie du garage 8,27m x 4,01 m = 33,162 m².

Les limites :

Au Sud : Sassi ABDELHEDI

A l'Est : Ahmed ABDELHEDI

Au Nord : Rue au passage Barnous et Zammit

A l'Ouest : Rue aigue et derrière Ben Halima

Mise à prix :

A été estimée à cent cinquante quatre mille cinq cent soixante cinq dinars (154565,000 d) d'après le rapport de l'expert Mohamed SELLAMI chargé en vertu de l'ordonnance en référé n°22392 du 13/02/2026 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax2.

Date et lieu des enchères :

Au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ayant son siège 4, Rue Ahmed Aloulou à côté de la CNSS Sfax El Jadida. La date de la vente a été fixée

pour le Mercredi vingt six Août deux mille vingt six (26/08/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

En sus des divers frais.

La visite de l'immeuble est possible durant tous les jours de travail au cours de l'horaire de travail. Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de Maître Nejib FEKI Avocat à la Cour de Cassation 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01062VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

Etude de Maître KAREM JAOUA

Avocat à la cour de cassation

**Rue Abou Kacem CHEBBI,
immeuble Rex Palace, 2 étage
n°207 ; Sfax**

Matricule fiscal : 168984AAP000

PARTIE POURSUIVANTE : ATTIJARI Bank - S.A - Siège social : 24 rue Hédi Karray centre urbain Nord, Tunis - R.C. n°B140811997 à Tunis - représentée par son Directeur Régional de Sfax, résident au siège de sa direction régionale de Sfax sis à Rue Abou Kacem CHEBBI, Sfax-Domicile élu au bureau de son avocat Maître KAREM JAOUA Avocat près la Cour de Cassation Rue Abou Kacem CHEBBI, immeuble Rex palace, 2ème étage n°207 ; Sfax.

PARTIE SAISIE : Ali BAHLOUL - domicilié à Route Mahdia km 7, FORET SFAX, Sfax - CIN 05333398 du 30/9/1993.

PROPRIETE A VENDRE : La totalité de l'immeuble Constitué par un étage, situé à la Route Mahdia km 7 Sfax, plus précisément dans une rue adjacente, au coin sud de Route Mahdia à environ 20 mètres de celle-ci. Il est bordé au sud par la propriété d'Abdel Karim BAHLOUL, dont il

possède une entrée indépendante, à l'est par celle d'Ismail BAHLOUL, à l'ouest par celle de Bachir BAHLOUL et au sud par celle d'Abdel Latif BAHLOUL. Sa superficie est d'environ 120 m², auxquels s'ajoute une superficie d'environ 98 m² située à l'ouest du bâtiment. L'accès à l'étage se fait par un escalier situé dans cette partie. L'entrée de l'étage, orientée à l'ouest et carrelée. Il contient un hall, une cuisine, trois chambres et une salle de bain et équipé d'électricité et d'eau courante et son état général est moyen.

MISE A PRIX : quatre vingt mille quatre cent dinars (80.400,000 D) après réduction de la mise à prix initiale de 40% suite à l'audience des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sfax en date du 06/7/2026, frais et honoraires fixés par le dit Tribunal à la dite audience à 3.928 ,746 dinars et ceux à fixer à l'audience du 31/8/2026 en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

LIEU ET DATE DE LA VENTE : La vente aura lieu à la salle d'audience des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax sis à Rue Victor HUGO SFAX le lundi 31/8/2026 à partir de neuf heures du matin.

CONSTAT ET VISITE DE L'IMMEUBLE : le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître KAREM JAOUA avocat à Sfax.

2026X01069VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES SUR SAISIE
IMMOBILIERE**

**ETUDE MAITRE TAREK BEN
FREDJ**

**AVOCAT AUPRES DE LA COUR DE
CASSATION**

6 BIS, RUE DE LA MAURITANIE

Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tel : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

PARTIE POURSUIVANTE : La Banque Tuniso-Koweïtienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V, élue domicile auprès de BTK finance, immatriculée sous N°0514211Q, sise à 11 Rue Hedi Nouira - immeuble BTK - 4ème étage - Tunis 1001.

PARTIES SAISIES : 1) Aymen Ben Mohamed Mzoughi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08347697, demeurant au 10 Rue Ain Tonga Chotrana 1 - Sidi Salah - La Soukra - 2036 Ariana.

2) Mme Kaouther Dridi, marié selon le Régime de la communauté des biens, résidente au 10 Rue Tonga - Chotrana 1 - Sidi Salah - La Soukra 2036 - Ariana.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek Ben Fredj 6 bis, rue de la Mauritanie - Le Belvédère - 1002 - Tunis. M.F 386961HAP000.

LES IMMEUBLES SAISIS : la totalité des 284 m² (parts) revenant à titre de propriété à la partie saisie, objet du TF n°59385 - Tunis dénommé «Rakia 27», d'une superficie totale de 26684 m² sis aux bords de Rue Arriaia et Rue Elinchirah et exactement au 24, Rue Arriaia - Sidi Amor - Ariana.

Elle est constituée d'un bâtiment composé de :

Rez-de-chaussée, 1er étage, jardin revêtu avec du carrelage moyen, parking de voiture.

Trois couverts avec du plâtre, fenêtres en aluminiums.

La villa est équipée de compteurs de SONEDE et de STEG.

LES CHARGES : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (250.000,000dt) inscrite le 25/05/2016 (volume Ariana 02/2016 - n°1/3627) au profit de la BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (40.000,000dt) inscrite le 27/10/2016 (volume Ariana 02/2016 - n°1/6537) au profit de TSB (ex STUSID BANK).

- Hypothèque volontaire à hauteur de (40.000,000dt) inscrite le 07/11/2016 (volume Ariana 02/2016 - n°1/6765) au profit de la QATAR NATIONAL BANK TUNISIA (QNB).

- Hypothèque volontaire à hauteur de (50.000,000dt) inscrite le 16/03/2017 (volume Ariana 02/2017 - n°1/1445) au profit de la BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (100.000,000dt) inscrite le 13/09/2017 (volume Ariana 02/2017 - n°1/5286) au profit de la QATAR NATIONAL BANK TUNISIA (QNB).

- Hypothèque volontaire à hauteur de (100.000,000dt) inscrite le 08/02/2019 (volume Ariana 02/2019 - n°1/678) au profit de la QATAR NATIONAL BANK TUNISIA.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 25/02/2026 et inscrit le 06/05/2026 au profit de la partie poursuivante (vol Ariana 02/2026 - n°3902).

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée (535.200,000 TND).

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le LUNDI 31/08/2026 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'ARIANA sis à l'avenue André Anbar - Cité Administrative 2080 - Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Ariana.

2026402628VEPA1

**VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES**

Cabinet Maître Anis BEN MOULDI

**Avocat à la cour, Rézig Centre bloc
D 2ème étage Sirli Rézig Mégrine**

Tél : 98.359.694

Fax : 71.425.495

POURSUIVANT : LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, société anonyme immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B182331996, représentée aux fins des présentes par son Directeur Général, demeurant à son siège social : rue Hédi NOUIRA Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

PARTIE SAISIE : Nader Ben Tijani DIMASSI, titulaire de la CIN n°04772954, délégué médical, demeurant à la rue Abdelaziz THEALBI n°68 El Menzah 9 Tunis, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

AVOCAT DU POURSUIVANT : Maître Anis BEN MOULDI, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

IMMEUBLE SAISI : Il s'agit des 199/1592 parts indivises appartenant à la partie saisie dans l'immeuble dénommé «Saniet El Garoui» objet du T.F. n°551875 Nabeul consistant en un immeuble sis à l'avenue de la libération n° 191 Hammamet, composé d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 185 m² comprenant l'entrée principale un garage de 12 m², un garage de 28 m² ainsi qu'une maison composée d'un salon de deux chambres d'une cuisine d'une salle d'eau de toilettes et d'une terrasse. D'un premier étage habitable d'une superficie de 208 m² composé d'un salon de trois chambres de deux cuisines d'une salle de bain de toilettes d'une terrasse et des escaliers. D'un deuxième étage

habitable d'une superficie de 208 m² composé de d'un salon de trois chambres d'une cuisine d'une salle d'eau des toilettes et d'une terrasse. D'un troisième étages d'une superficie de 192 m² et d'un quatrième étage d'une superficie de 158 m² tous les deux en cours de construction.

MISE A PRIX : fixée à 1.535.336,717 Dinars, sans les frais.

LA VISITE DE L'IMMEUBLE : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le lundi 17 août 2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia.

OBSERVATIONS : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2026402639VEPA1

Vente aux enchères publiques

**ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER
AVOCAT PRES LA COUR DE
CASSATION**

**106 BIS RUE DE PALESTINE 1002
TUNIS**

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank, Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 0013026 E/P/M/000.

PARTIE SAISIE : Lilia Ben Abdallah CIN : 06255225, demeurant à Nabeul, Dar Chaabane El Fehri, 86 Avenue Habib Bourguiba.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : les parts indivises (1557,334 Parts) soit 1557,334 m² du TF numéro 589122 Nabeul dénommé «Karima 84» sis à Maamoura, gouvernorat de Nabeul, consistant en deux parcelles agricoles :

Parcelle numéro 1565 d'une superficie de 1752 m² comprenant une petite maison de 29 m².

Parcelle numéro 1124 d'une superficie de 266 m² comprenant deux oliviers.

MISE A PRIX : (111.379,092 DT) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Mercredi (26 Août 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026402640VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Et annonce de la nomination d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur la requête n°88404, rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia le 29 juin 2026, Monsieur BEN SALEM FAOUZI, sis au 12 rue Cyrus le grand 2ème étage bureau n°15, 1002, Tél : 98.309.871 - 98 792

293 a été nommé liquidateur de la succession de défunt «Ennaceur Ben Mohamed El-Tamni». Il est chargé de procéder à l'inventaire, à l'administration et à la répartition de la succession sous la supervision du juge chargé des tutelles et des liquidations monsieur ANOUAR CHERIF.

Les créanciers sont tenus de présenter les pièces justificatives de leurs créances dans les délais légaux.

2026R02226VEPA2

Appel d'Offre de cession du terrain industriel sis à Z.I Nadhour Zaghouen

En exécution du jugement n°742 chez le tribunal de 1ère instance Tunis 1, il aurait procédé à la cession au tiers au plus offrant, le terrain industriel sis à Z.I Nadhour Zaghouen, d'une superficie de 4670 m² (dont 2926 m² en charpente), propriété de la société Ideal Moquette en faillite, conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du syndic de faillite chargé de la cession (contre 200 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession terrain Ideal Moquette» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508 171.472.065, et ce au plus tard le 25/09/2026. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R02227VEPA2

Appel d'Offre de location pour 2 ans suivis de cession de la

Société Hôtelière et Touristique «EL-OLF» aux tiers

En exécution du jugement n°609/53137 prononcé par le tribunal

de 1ère instance Tunis 1 le 12/06/2025, il aurait procédé à de location pour 2 ans suivis de cession au plus offrant tiers de la Société Hôtelière et Touristique «EL-OLF» "hôtel Dar EL-OLF - Yasmine Hammamet", conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du contrôleur d'exécution chargé de la cession (contre 500 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adresser leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre - Cession EL-OLF» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 2068 Tél : 52.299.508 / 71.472.065, et ce au plus tard le 30/09/2026. Les offres reçues après ce délai et 1 ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R02228VEPA2

Appel d'Offre de cession du fonds de commerce sis à place Moncef Bey Tunis

En exécution du jugement n°425 chez le tribunal de 1ère instance Tunis 1, il aurait procédé à la cession au tiers au plus offrant, le fonds de commerce exploité à place Moncef Bey Tunis au magasin n°1 rez-de-chaussée et au 1er étage propriété de la société Belhassen Chedly en faillite, conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du syndic de faillite chargé de la cession (contre 100 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre

Cession Belhassen Chedly» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508 / 71.472.065, et ce au plus tard le 18/09/2026. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R02229VEPA2

Appel d'Offre de cession de la société de Tourisme et Loisirs au tiers

(Hôtel NEPTUNE Hammamet)

En exécution du jugement n°830 prononcé par le tribunal de 1ère instance Tunis 1 le 18/01/2022, il aurait procédé à la cession au tiers de la Sté société de Tourisme et Loisirs I.U 0538953C (hôtel NEPTUNE à Hammamet avec son Fond de commerce - sans effectifs), conformément aux clauses du Cahier des Charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des charges de Bureau du contrôleur d'exécution chargé de la cession (contre 300 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession NEPTUNE» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 2068 Tél : 52.299.508 171.472.065, et ce au plus tard le 14/09/2026. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R02230VEPA2

Appel d'Offre de cession d'un immeuble sis à Montfleury aux tiers

En exécution du jugement n°662 rendu par le tribunal de première instance de Tunis 1 le 07/11/2023, il aurait procédé à la cession au plus

offrant la propriété située rue Allala El Fassi, Montfleury, Tunis, faisant l'objet du titre foncier n°119180 Tunis (un jardin de 266 m²) et du titre foncier n°119182 Tunis (un rez-de-jardin comprenant un appartement et 2 entrepôts + un rez-de-chaussée comprenant un appartement + un 2ème étage comprenant 2 appartements + une pièce sur le toit) d'une superficie totale de 411 m² (la cession ne comprend pas le 1 ère étage, qui appartient à un tiers). Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des Charges de Bureau du syndic de faillite (contre 200 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressé leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre MONTFLEURY» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 2068 Tél : 52.299.508, et ce au plus tard le 02/10/2026. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2026R02231VEPA2

Décision de changement de syndic de faillite

Affaire n°210 Tribunal de Première Instance de l'Ariana

STE D'EXP AGR DE PDUIT FRAIS'EI MATMOURA

Identifiant Unique : 00747441

Ancien RNE : B168492000

La chambre consultative réunie sous la présidence de la vice-présidente Madame Nadia Ghanmi en date du 05 juin 2026 a décidé de remplacer le syndic de faillite Montassar Al-Mansouri par le syndic de faillite Safouen Gaddour, et de le charger de poursuivre et d'achever les opérations de liquidation judiciaire de la société Al- Matmoura, société à responsabilité limitée, identifiant unique 00747441, avec autorisation de publier cette décision au Journal

Officiel de la République Tunisienne (JORT), sous la supervision du juge-commissaire à la faillite Madame Zeineb Jandoubi.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le syndic de faillite Safouen Gaddour à l'adresse suivante : Résidence Chraiet, Bureau n°4, 1er étage, 02 Rue As-Sahel, Ben Arous

Tél. ; 20 303 839 - Fax : 36 792 730 - E-mail : gsafouen@outlook.com

2026R02237VEPA2

Décision de changement de contrôleur d'exécution de l'affaire n°215

Tribunal de Première Instance d'Ariana

Société MEDISA FRUITS

Identifiant unique : 0544438A

Le Tribunal en première instance d'Ariana, a statué en date du 23 novembre 2010, dans le cadre de l'affaire n°215 concernant la société «MEDISA FRUITS», la cessation de paiement de la société et en fixant le début de cette cessation au 19/02/2005, ordonnant sa transmission à qui de droit.

La chambre du conseil a décidé, en date du 03/07/2026, de mettre fin aux fonctions du contrôleur d'exécution Maître Samir Sebai, et de nommer à sa succession l'expert Safouen Gaddour.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Maître Safouen Gaddour à l'adresse suivante :

Résidence Chraiet, Bureau n°4, 1er étage, 02 rue du Sahel, Ben Arous.
Téléphone : 20303839, Fax : 36792730, Email : gsafouen@outlook.com.

2026R02238VEPA2

Avis au public

Association de kélibia pour la recherche ; l'innovation et la technologie

En date du 15/07/2026 Madame afef mbarki juge commissaire chargée de

la liquidation près le tribunal de première instance de Nabeul a rendu une décision judiciaire prononçant la clôture des opérations de la liquidation de l'association kélibia pour la recherche ; l'innovation et la technologie titulaire de l'identifiant unique n°1424803R ainsi que le dépôt des pièces du dossier au trésor par le greffe du tribunal.

2026R02255VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu de l'ordonnance sur requête n°82597 du 23/06/2026 rendue par le président du TPI de Sousse 2 Lotfi Grouz est désigné liquidateur de la succession du défunt Faouzi ben hasan ben salem entre les ayants droit sur le titre foncier n°118160 Sousse en vue de sa liquidation sous la tutelle du juge commissaire.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans un délai d'un mois à compter de la date de la présente publication auprès du liquidateur. Lotfi Grouz à l'adresse suivante : avenue hassouna ayachi immeuble ben ahmed 2ème étage n°7 Sousse. Téléphone : 98404706.

2026S01025VEPA2

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Sfax 1

Affaire N°700

En date du 13 Juillet 2026, le juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax 1 chargé de la répartition des fonds dans l'affaire n°700 a rendu sa décision d'ouvrir les procédures de distribution de l'argent déposée à la caisse de dépôt et de consignation sous le numéro M069376 du 03/12/2025, d'un montant de 22283.407 dinars sur la base de la pétition dans la répartition des fonds recueillie auprès de Maître Hazem Gdoura pour le compte de La Société Mohammed ben hammouda «le relai Electric» contre le débiteur La Sté chaabane frères pour le

compte de son représentant légal, SARL, RNE 450156, et le reste des créanciers déclarés à l'ordonnance sur requête de dépôt d'argents.

Ainsi, conformément aux dispositions du chapitre 468 CPCC, «Dans les trente jours de la publication au Journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 467 du CPCC.

2026X01066VEPA2

Etat de répartition de produits de liquidation

Dossier de liquidation N°367

Tribunal de première instance Sfax 1

Le liquidateur Lassaad Walha dont son cabinet sis à l'avenue de l'armée imm. Laadhar Sfax en sa qualité de liquidateur de la société en participation Ammous, nommé en vertu du jugement n°8310 en date du 01/11/2016, informe qu'après décision du juge commissaire au tribunal de première instance Sfax1 de publier l'état de répartition de produit de la liquidation qui s'élève à 1347103,642 sur les créanciers comme suit :

Ibrahim Loussaeif : 20568,874

Ameur Guidara : 27332,451

Abderazek Eleuchi : 26259,778

Issa ben Elbachir : 68119,181

Zouhair Ammous : 37349,788

Taher Elyoussfi : 23240.380

Héritiers Zouhair Mallek : 28632,354

Huissier Sami Ketata : 10202,758

Jamel Ammous : 272600,270

Abdellatif Ammous : 277600,270

Mohamed Ammous : 277600,270

Abderazak Ammous : 277600,270

Les oppositions à la présente répartition de produits de liquidation judiciaire peuvent être faite auprès du tribunal cité ci-dessous.

2026X01067VEPA2

Avis de Tutelle

Conformément à l'article 22 du décret du 18 juillet 1957 et en exécution du jugement rendu en matière de tutelle par le Tribunal de Première Instance de Beauvais (France) sous le N°A0029/24 en date du 15/04/2025, lequel a été revêtu de la formule exécutoire en vertu du jugement N°49548 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 06/04/2026 complété par la décision rectificative du 10/06/2026, et devenu définitif et irrévocable après l'obtention du certificat de non appel relatif à l'affaire N°37253, délivré par la Cour d'Appel de Tunis le 14/07/2026, il a été décidé de placer sous tutelle Monsieur Noureddine Ben Mohamed Ben Arbi ABDELLAOUI, en raison de son incapacité à gérer ses affaires et administrer ses biens en France et en République Tunisienne.

En conséquence, et en vertu des deux jugements susmentionnés, ont été désignées pour assurer la gestion de ses affaires et l'administration de ses biens, conformément à ce qu'exige son intérêt supérieur:

Son épouse, Naila Bent Hedi Ben Hassan ABDELLAOUI, titulaire de la carte d'identité nationale N°03179769; et sa fille, Sarah (Mia Adeline) Bent Noureddine ABDELLAOUI, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09029409.

Le présent avis vaut également notification à tout créancier ayant des prétentions ou créances à faire valoir, l'invitant à produire les justificatifs correspondants auprès de Monsieur Fayçal JMOUI, demeurant à la

Résidence Jardins El Menzah 1, E78, El Mnhla 2094 Tunis (Tél. 98.453.356) dans un délai d'un mois à compter de la date du présent avis, sous peine de déchéance de son droit de poursuite.

2026402635VEPA2

Avis

Le Greffier de la chambre de distribution près le Tribunal de première instance de Tunis informe que la somme de 95.714,083 dinars, consignée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon le reçu n°R006957 en date du 21/08/2017, sera distribué.

Cette somme a été consignée dans le cadre de la procédure engagée par Maître Mohamed Yasser Trabelsi au nom de Sami Ben Mohamed Najar contre la société PICTURA IMPRESSE, dans l'affaire de distribution enregistrée sous le n°2119.

Dès lors, tout créancier potentiel est invité à produire ses justificatifs de créance au greffe du tribunal compétent dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis, faute de quoi il sera déchu de son droit de participer à la répartition.

Cette disposition est conforme à l'article 468 du Code tunisien de procédure civile et commerciale, qui prévoit notamment :

Dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal.

2026402643VEPA2

Avis

Le liquidateur judiciaire Me Anis ETTAIEB (adresse : 100, rue du Pacha, Tunis Tél. 26 735 461) informe le public de la clôture de la liquidation judiciaire n°246 relative à

la succession de feu Mohammed ben Hussein Bounaouara, suite à la décision du Juge-Commissaire du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 01 juillet 2026.

2026402649VEPA2

Avis

Le Mandataire judiciaire ETTAIEB ANIS, sis au 100, rue El Pacha - Tunis- tél. 26.735.461, informe le public de la clôture du mandat judiciaire n°172 relatif à la SOCIETE CAFE DE LA PLACE, dont le siège social est situé au 08 Place Moncef Bey- Tunis, suite à la décision rendue par le Juge-Commissaire du Tribunal de première instance de Ben Arous en date du 13 juillet 2026.

2026402650VEPA2

Avis

Le Mandataire judiciaire ETTAIEB ANIS adresse 100 rue de Pacha Tunis - tél. 26.735.461, informe le public de la clôture du mandat judiciaire n°101 relatif à la succession de feu Mohamed El Habib Ouertani, suite à la décision du Juge-Commissaire du Tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 12 juin 2026."

2026402651VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de Tunis2 du 14/07/2026 dans L'affaire n°46187 le liquidateur ETTAIEB ANIS adresse : 100 rue du bacha RDC bureau 8 TEL : 26735461 annonce qu'il a été nommé en tant que liquidateur judiciaire de la succession de feu Karim Dachraoui. Les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances dans un délai d'un mois de la date de cette publication.

2026402652VEPA2

Vente des biens mobiliers au plus offrant

SOCIETE "Phukt's"

Identifiant Unique : B138971996

Le Syndic de faillite se propose de vendre au plus offrant par cahier des

charges des biens mobiliers Matériel de restauration, et meuble de restauration (chaise - tables de différentes dimensions), tel qu'il est indiqué dans le cahier des charges avalisé par le juge commissaire le 02/07/2026.

Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer cent cinquante dinars (100 dt) non remboursable.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite pour inspecter les biens mobiliers doit prendre contact avec le Syndic de faillite à son adresse 100 rue du bacha RDC Appt 8 -Tunis Tél : 26.735.461 / 98.919.691.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé adressé par poste avec accusé de réception au nom de Maître ANIS ETTAIEB à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard 18/09/2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026402653VEPA2

DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES

Société ELBARAKA

Capital : 20 000D

Identifiant unique : 1222423L

Maître Anis Ettaieb, syndic de faillite de la société "ELBARAKA" Identifiant Unique 1222423L annonce aux créanciers qu'il a déposé l'état des créances au greffe du Tribunal de première instance de l'Ariana, en date du 26/06/2026 après approbation du juge commissaire.

Les créanciers sont appelés à constater l'état des créances et déclarer leurs oppositions au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana dans les délais légaux.

2026402654VEPA2

Décision de clôture des opérations de liquidation d'une succession

Par décision rendue par le tribunal de première instance de La Manouba en date du 17 octobre 2025, il a été

procédé à la clôture du dossier de liquidation n°162 relatif à la succession de feu Raja Besbes, et à la constatation de l'achèvement des opérations de liquidation confiées à Madame Nour El Hoda Abbassi.

2026402655VEPA2

Décision de clôture des opérations de liquidation d'une succession

Par décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 22 mai 2026, il a été procédé à la clôture du dossier de liquidation n°513 relatif à la succession de la défunte Sihem Koussa, et à la constatation de l'achèvement des opérations de liquidation confiées à Madame Nour El Hoda Abbassi.

2026402656VEPA2

Décision de clôture des opérations de liquidation d'une succession

Par décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 22 mai 2026, il a été procédé à la clôture du dossier de liquidation n° 560 relatif à la succession du défunt Mounir Gharbi, et à la constatation de l'achèvement des opérations de liquidation confiées à Madame Nour El Hoda Abbassi.

2026402657VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 28 AOUT 2026

Tunisian Clinic Alyssa

Société anonyme

Au capital de : 2.700.000 DT

Siège social au Rue du lac Léman, 1053 - Les berges du lac - Tunis

IU : 0615319N

Les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 28 août 2026 à 10 heures au siège social.

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

1. Entériner les modalités de convocation
2. Examen du rapport d'activité 2025
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2025
4. Examen des états financiers et des conventions réglementées 2025
5. Affectation des résultats
6. Quitus aux administrateurs
7. Pouvoirs pour formalités.

2026R02242SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENRALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2024

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DE JENDOUBA

S.A. AU CAPITAL DE 220.050,000 Dinars

SIEGE SOCIAL : BOULEVARD 9 AVRIL 1938 JENDOUBA

R.C : N°B156751997

M.F : 007458 N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Jendouba sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire vendredi le 04/09/2026 à 10H du matin au siège de la Direction Générale de la Société à Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation de la date de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024.
- 2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024.
- 3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.
- 4- Approbation s'il y a lieu des dits rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2024.
- 5- Approbation des conventions légales.
- 6- Quitus aux administrateurs sur l'exercice 2024.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

8- Approbation du jeton de présence de l'exercice 2024

9- Délégations.

2026R02250SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

C.O.G.I.A

SOCIETE ANONYME

Au capital de 22.770.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - KM 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse M.F/R.N.E : 0014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 août 2026 à 10 heures du matin au siège de la société, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Ratification de la procédure de convocation et présence
- 2) Fin de mandat des administrateurs.
- 3) Nomination de nouveaux administrateurs.
- 4) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2026S01023SANB3

Société méditerranéenne d'emballages (SME)

S.A au capital de 25.300.000 dinars

Siège social : route de M'saken, Messadine, 4013, Sousse

Matricule fiscal : 00009331G

RC : B165951996

Il est porté à la connaissance de mesdames et messieurs Les associés de la société «SME» que la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire, Initialement prévue le samedi 25 juillet 2026, est reportée au Samedi 22 août 2026 à 11 :00, au siège social de la société, sis à la route de M'saken, Messadine, 4013, Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation s'il y a lieu des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation résultat de l'exercice 2025.

6- Questions diverses et Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la réunion de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des associés dans les délais légaux dans l'administration de la société.

2026S01026SANB3

CONVOCATION

Société AFRIPAPER

S.A au capital de 24.880.000 dinars

Siège social : AVENUE ABDELHAMID EL KADHI, 4000, SOUSSE

Matricule fiscal : 0708491P

RC : B133942001

Il est porté à la connaissance de mesdames et messieurs Les associés de la société «AFRIPAPER» que la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire, Initialement prévue le samedi 25 juillet 2026, est reportée au Samedi 22 août 2026 à 12:00, au siège social de la société méditerranéenne d'emballages SME, sis à la route de M'saken, Messadine, 4013, Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation s'il y a lieu des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6- Questions diverses et Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la réunion de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des associés dans les délais légaux dans l'administration de la société.

2026S01027SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

AHMINI S.A.

Société Anonyme

MF : 1576417/C

A l'attention des Actionnaires d'AHMINI S.A.

Madame, Monsieur;

Conformément aux dispositions légales en vigueur aux statuts de la société et à la décision du Conseil d'Administration réunie le 05 juin 2026, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AHMINI S.A qui se tiendra :

Date : Mercredi 12 août 2026

Heure : 10h00

Lieu : Siège de la CTAMA Assurances, Avenue de la Liberté - Tunis.

Ordre du jour :

1. Ratification du mode et des délais de convocation
2. Approbation des états financiers des exercices 2021, 2022 et 2023
3. Nomination d'un Commissaire aux Comptes
4. Désignation des membres du Conseil d'Administration
5. Séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

6. Questions diverses dans les limites des compétences de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et statutaires.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez assister personnellement à cette Assemblée, vous avez la possibilité de vous y faire représenter par un mandataire, conformément à la réglementation en vigueur.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Madame. Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

2026S01029SANB3

CONVOCATION

SOCIETE MED PLAST

Société anonyme

Au capital de 7 110 000 Dinars

Siège social : ZI Menzel Cheker Km 44, Sfax

Identifiant Unique : 0635868A

Le Conseil d'Administration de la société «MED PLAST» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 8 septembre 2026 à 14 h au siège de la société «MED PLAST» sis ZI Menzel Cheker Km 44 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la tenue de l'assemblée générale annuelle au titre de l'exercice 2025 ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «MED PLAST» de l'exercice 2025 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société «MED PLAST» de l'exercice 2025 ;
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2025 ;

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;

8. Fixation du montant des jetons de présence; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 21 juillet 2026 sous le numéro 2026118897.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2026X01065SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ZITOUNA I

Société Anonyme

Au capital de 9.250.000 Dinars

Siège social : Rue Abdallah Ibn Zoubair La Goulette Tunis

M.F/R.N.E : 0539184N

Les actionnaires de la société de Développement Agricole ZITOUNA 1, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 Août 2026 à 10 heures du matin au siège de la société, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Ratification de la procédure de convocation et présence
- 2) Fin de mandat des administrateurs.
- 3) Nomination de nouveaux administrateurs.
- 4) Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2026402637SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LES ETABLISSEMENTS BONICI

Société Anonyme

Capital social : 100 000 DT

Siège social : 15 Avenue de France, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 0000520W

Mesdames et Messieurs les actionnaires de La Société Anonyme

Les Etablissements BONICI sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de La société, le mercredi 19 août 2026 à 18h15, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de La décision du Conseil d'administration portant désignation d'un commissaire aux comptes pour Les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

2. Lecture et approbation des rapports d'activité des exercices 2024 et 2025 ;

3. Lecture des rapports généraux du commissaire aux comptes au titre des exercices 2024 et 2025 ;

4. Approbation des états financiers des exercices 2024 et 2025 ;

5. Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes au titre des exercices 2024 et 2025 et approbation des opérations qui y sont mentionnées

6. Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025 ;

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2024 et 2025 ;

8. Approbation de la souscription d'un crédit bancaire d'un montant de deux cent mille dinars (200.000 DT), autorisation de la signature de tous actes et documents y afférents, et habilitation du Directeur Général à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en oeuvre ;

9. Pouvoirs à donner.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, conformément aux dispositions légales en vigueur.

2026402658SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SOCIETE AL KARAMA HOLDING

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0922165A

Les actionnaires de la société Al Karama Holding sont invités à

assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 21 août 2026 à 10H00 au siège social de la société, sis à la rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard enregistré dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024 ;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 ;

- Approbation des conventions réglementées conclues au titre de l'exercice 2024 ;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société pendant les délais légaux.

2026402663SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 12-08-2026

Société Clinique la Rose S.A

21 Rue de la bourse les jardins du lac 2 - Tunis

MF : 856948 C/A/M/000

Les actionnaires de la clinique la Rose sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12-08-2026 à

l'administration de la clinique à 18 :00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31-12-2025

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2025.

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31-12-2025

5. Approbation des conventions réglementées entrant dans le cadre de l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion et commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025

8. Pouvoirs et formalités.

2026402668SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Société : Djerba Autrement

Matricule Fiscal : 1028117R

Forme Juridique : SARL

Siège social : Avenue Salah Ben Youssef Houmet Souk Djerba

Les associés de la société sont priés d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, qui auront lieu en séance tenante le Samedi 22 AOUT 2026 à 11 h et 12h respectivement, à Cité les pins, résidence LAKE TOWER, 3ème étage, bureau 3.1, LAC2, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

AGO :

1. Approbation de la date de tenue de la présente assemblée,

2. Lecture et approbation des rapports de gestion établis par la gérance pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

3. Lecture et approbation des rapports généraux du commissaire aux comptes des exercices 2023, 2024 et 2025 ;

4. Lecture et Approbation des états financiers de la société des exercices 2023, 2024 et 2025 ;

5. Lecture et approbation des rapports spéciaux du commissaire aux comptes des exercices 2023, 2024 et 2025

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 115 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus à la gérance;

8. Affectation des résultats;

9. Renouvellement mandat du gérant;

10. Nomination du Commissaire aux comptes;

11. Questions diverses;

12. Pouvoirs pour formalités.

AGE :

1. Continuité d'exploitation de la société (absorption des pertes cumulées par réduction de capital) ;

2. Modification de l'article 7 des statuts;

3. Questions diverses;

4. Pouvoirs pour formalités.

2026R02256SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles "ELAMANA" Souassi

CNSS : 31526-63

RNE : 1333932Y

Local : Office Céréales à Souassi Mahdia

Capital : 30300 D

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de base de Services Agricoles "ELAMANA" Souassi gouvernorat Mahdia informe tous ses membres que l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu le jeudi 20 août 2026 à neuf heures du matin à la

salle des réunions de la municipalité d'Souassi, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2023/2024/2025

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

3- Discussion des rapports et des états financiers et soumission à l'approbation

4- Décharge des membres du conseil d'Administration

5- Approbation de la nomination du commissaire aux comptes pour les années 2026/2027/2028

6- Mise à jour de la liste des adhérents

7- Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration.

Ceux qui remplissent les conditions légales et souhaitent se porter candidats au Conseil d'Administration peuvent soumettre leur demande à cet effet au nom du Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé, à partir du 01 Août 2026 jusqu'au 10 Août 2026.

Remarque : Les documents relatifs à l'assemblée générale sont à la disposition des Adhérents au siège de la société pendant toute la durée légale conseil d'administration.

2026402647SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Alia Abouda titulaire de cin : 03908045 demeurant au 05 rue Yourmouk elkram gharbi Tunis Annonce qui a dès le 01/03/2026 avoir perdu le titre de propriété n°236003 objet de titre immobilière n°10684 Mahdia nommé «Rahma» représentant un terrain d'usage d'habitation d'une superficie de 71 mètres carrés situé à la rue secondaire de l'Av Habib Bourguiba Mahdia.

2026S01031DIVD2

AVIS

Mr Salah Tahri annonce qu'il possède un terrain de 469 m² sis entre route Saltnia et Mahdia Km15 Sfax objet de l'acte de vente daté le 21 Avril 2022 enregistré le 17 Juin 2022 N°M038913 rédigé par les deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid et il a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet

Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2026X01070DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Bouaziz Najib Ben Mansour Ben Ghlam déclare avoir perdus son titre arabe (acte d'achat daté le 02/04/2002 enregistré le 13/04/2002 N°M028150 dressé par les notaires Abid Abdelaziz et Kallel zouhair concernant la propriété des Parts (7/9) de la maison situées à la route Menzel Chaker km 5 Sfax.

Et il veut en extraire un autre au lieu du titre perdu.

Aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire BOUAZIZ ABDLMAJID dans son bureau rue des notaires rahbet remed N°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2026X01071DIVD2

DECLARATION DE PERTE DE TITRE DE PROPRIETE

Monsieur Elfalah Elmongi cin n°00878035 déclare la perte de titre de propriété n°2448/10 Z pour le titre foncier n°2417 Zaghoun situé à Ain El Batoum délégation d'Ennadhour gouvernorat de Zaghoun rédigée à ce sujet une déclaration sur l'honneur le 29/07/2025.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 6/1/2026.

2026402659DIVD2

BILANS ET COMPTES FINANCIERS

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

BILAN **AUX 31 / 12 / 2025**

Exprimé en Dinars

	AU 31 DECEMBRE	
	2025	2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
ACTIFS IMMOBILISES		
- Immobilisations incorporelles	159 034	159 034
- moins : amortissements	<u>(158 898)</u>	<u>(153 999)</u>
	136	5 035
- Immobilisations corporelles	8 674 034	9 016 579
- moins : amortissements	<u>(1 980 963)</u>	<u>(1 868 646)</u>
	6 693 071	7 147 933
- Immobilisations financières	35 662 232	49 822 644
- moins : provisions	<u>(8 684 662)</u>	<u>(8 971 663)</u>
	26 977 570	40 850 981
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	33 670 777	48 003 949
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
- Opérations particulières avec l'Etat	8 331 456	8 331 456
- Autres actifs courants	3 681 328	3 613 931
- Moins : provisions	<u>(109 804)</u>	<u>(110 317)</u>
- Placements et autres actifs financiers	19 423 794	3 317 440
- Liquidités et équivalents de liquidités	11 650 563	11 477 723
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS :</u>	42 977 337	26 630 233
TOTAL DES ACTIFS	76 648 114	74 634 182

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

BILAN **AUX 31/12/2025**

Exprimé en Dinars

	NOTES	AU 31 DECEMBRE 2025	2024
<u>CAPITAUX PROPRES & RESERVES</u>			
CAPITAUX PROPRE			
- Capital social		2 500 000	2 500 000
- Réserves		40 882 352	40 844 313
- Autres capitaux propres		12 860	12 860
- Résultats reportés		32 131	19 329
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		43 427 343	43 376 502
- Résultat de l'exercice		4 603 390	3 862 802
<u>Total des capitaux propres avant répartition</u>		48 030 733	47 239 304
<u>PASSIFS</u>			
PASSIFS NON-COURANTS			
- Provisions pour risques et charges		27 410	530 671
<u>Total des passifs non courants :</u>		27 410	530 671
PASSIFS COURANTS			
- Opérations particulières avec l'Etat		26 466 139	26 477 883
- Fournisseurs et comptes rattachés		37 050	12 156
- Autres passifs courants.		2 086 782	374 168
<u>Total des passifs courants :</u>		28 589 971	26 864 207
<u>TOTAL DES PASSIFS :</u>		28 617 381	27 394 878
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		76 648 114	74 634 182

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

ETAT DE RESULTAT **AUX 31/12 / 2025**

Exprimé en Dinars

NOTES	AU 31 DECEMBRE	
	2025	2024
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
- Produits de participations	2 009 248	943 699
- Revenus des immeubles	173 624	168 379
- Autres produits d'exploitation	134 316	166 982
<u>Total des produits d'exploitation :</u>	2 317 188	1 279 060
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
- Achats d'approvisionnement consommés	23 777	16 516
- Charges de personnel	803 339	575 957
- Dotations aux amortissements et aux provisions	(140 584)	(787 451)
- Autres charges d'exploitation	171 524	156 340
<u>Total des charges d'exploitation :</u>	858 056	(38 638)
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	1 459 132	1 317 698
- Charges financières nettes	64 804	30 054
- Produits de placement	2 475 464	2 933 269
- Autres gains ordinaires	1 132 127	-
- Autres pertes ordinaires	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôts	5 131 527	4 281 021
IMPOTS SUR LES BENEFICES & CSS	(528 137)	(418 219)
Résultat des activités ordinaires après impôts	4 603 390	3 862 802
ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 603 390	3 862 802

Société El Bouniane

S.A – Capital Social 2.500.000 dinars
68 , Avenue Farhat Hachad - 1001 – Tunis
Identifiant Unique : 0001924S

FLUX DE TRESORERIE

AUX 31 / 12/ 2025

Exprimé en Dinars

	AU 31 DECEMBRE	
	2025	2024
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
* Résultat net	4 603 390	3 862 802
Ajustement pour :		
* Amortissement & provisions	257 147	388 866
* Variations des :		
- Créances et autres actifs	(67 397)	(571 859)
- Fournisseurs & autres dettes	(1 995 638)	3 052 903
* Plus ou moins-values de cession	(628 866)	(525 000)
* Reprise sur provisions	(900 992)	(1 176 317)
Flux de trésorerie provenant de l'Exploitation :	1 267 644	5 031 395
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
- Décaissements affectés de l'acquisit. d'immobili.	(5 889)	(15 746)
- Encaissements provenant cession d'immobilisation	938 785	31 000
- Décaisse. provenant de l'acquisit. d'immob. financ.	-	-
- Encaiss. provenant de cession d'immob. financ.	-	-
Flux de trésor. Provenant des activités d'inves. :	932 896	15 254
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
- Encaiss.suite opérations particulières avec l'état	-	-
- Décaiss.suite opérations particulières avec l'état	(2 000 600)	(1 499 910)
- Décaiss. Provenant des emprunts	(27 100)	(18 850)
Flux de trésor. Provenant des activités de finan. :	(2 027 700)	(1 518 760)
<u>Variation de trésorerie</u>	172 840	3 527 889
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	11 477 723	7 949 834
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	11 650 563	11 477 723

2026402665BCFA5